

L'an deux mille vingt et un, le 6 mars à 10 H 00, le Conseil Municipal de la ville de Stiring-Wendel s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente « les Anciennes Forges », sous la présidence de Monsieur Yves LUDWIG, Maire.

Membres en exercice :33

Membres présents : (à l'ouverture de la séance).....25

Mme HAAG Elisabeth, M. ALLEMAND Alain, Mme SOTGIU Brigitte, M. BOUR Roger, Mme HOLTZER Danièle, M. STAUB Jean-Patrick, Mme DAHLEM Nicole, M. LE BLANC Yannick, Mme FRANK Jeannette, Mme MEYER Denise, Mme HAMMERSCHMIDT Geneviève, M. DECKER Bernard, Mme MULLER Suzanne, M. LEININGER Grégoire, Mme MAILLARD Patricia, Mme DENNINGER Eugénie, M. GANDER Olivier, M. HOULLE Christian, M. RICCI Emmanuel, Mme SCHAAF Anaïs, Mme SCHÄFER Elaine, Mme MARISON Josiane, M. MAI Gaston, M. KIEFFER Denis.

Etaient absent excusés :

Mme CINQUALBRE Mireille qui donne procuration à Mme HOLTZER Danièle
M. AZOUZ Abdenhour qui donne procuration à M. ALLEMAND Alain
M. BURG Philippe qui donne procuration à M. BOUR Roger
M. SAÏDI Ayoub qui donne procuration à Mme HAAG Elisabeth
Mme SPOHR Nadine qui donne procuration à Mme MARISON Josiane
Mme BLAES Nicole
Mme MANDEL Laetitia qui donne procuration à M. MAI Gaston
M. PFEFFER Kévin qui donne procuration à M. KIEFFER Denis

Assistaient en outre :

Mme WAGNER Nathalie, Directrice du Service des Finances
Mme GABRIEL Irène, Secrétariat du Maire
M. BIARD Romain, Directeur des Services Techniques

M. le Maire nomme Mme Elaine SCHÄFER secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter les points suivant :

III. FINANCES

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2021
- a) Budget principal

- b) Régie des Pompes Funèbres

Cette modification a été acceptée à l'unanimité des voix par l'assemblée

ORDRE DU JOUR

I. ADOPTION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2021

II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS

III. FINANCES

1. Approbation des comptes de gestion 2020
 - a) Budget principal
 - b) Régie des Pompes Funèbres
2. Adoption des comptes administratifs 2020
 - a) Budget principal + rapport C.A. 2020
 - b) Régie des Pompes Funèbres
3. Affectation des résultats de fonctionnement 2020
 - a) Budget principal
 - b) Régie des Pompes Funèbres
4. Débat d'Orientation Budgétaire 2021
 - a) Budget principal
 - b) Régie des Pompes Funèbres
5. Autorisation de procéder à des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif – Exercice 2021 – Budget Principal – ouverture de crédits complémentaires
6. Opération « chèques cadeaux » - Fixation de crédits budgétaires

IV. RESSOURCES HUMAINES

1. Régime indemnitaire de la filière Police Municipale : Modification des critères de suppression
2. Création d'un poste de conseiller municipal délégué

V. AFFAIRES SOCIALES

1. Demande de subvention pour ALYS (anciennement l'AFAD /Association familiale d'aide à domicile de la Moselle à Ennery)

VI. AFFAIRES SCOLAIRES

1. Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée de septembre 2021

VII. INTERCOMMUNALITE

1. Participation de la ville au projet communautaire du dispositif de soutien au commerce -2021

VIII. DIVERS

I. ADOPTION DU P.V. DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal du 8 janvier 2021 est adopté à l'unanimité des voix.

II. COMMUNICATIONS ET REMERCIEMENTS

En préambule, Monsieur le Maire donne quelques explications aux gens qui sont nouveaux au sein du conseil municipal et qui n'ont pas l'habitude d'appréhender toutes les données qu'ils découvrent au fur et à mesure des conseils municipaux :

« La comptabilité d'une commune est tenue de façon parallèle par le service des finances et par une responsable au trésor public chargée de la même comptabilité communale.

La commune émet des mandats et des titres d'entrée d'argent et le trésor public effectue les paiements. De ce point de vue, ils tiennent une comptabilité parallèle et en fin d'exercice, il s'agit de les comparer et de vérifier qu'ils soient totalement cohérents.

Concernant le budget principal, l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Mme DE SANTIS Joëlle, chef de service du service de gestion comptable du trésor public et qui effectue ce travail pour le compte de la commune. Il s'avère que son compte de gestion est totalement conforme au compte administratif de la commune. Madame la comptable a obligation, par rapport à la loi, de remettre ce compte de gestion avant le 1^{er} juin, ce qui a bien sûr été fait puisque les deux comptes ont été confrontés.

Nous avons donc acté l'identité des valeurs entre les écritures du compte administratif de la ville et du compte de gestion du comptable du trésor public.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ces comptes de gestion et administratif dont tous les détails seront relatés tout à l'heure.

La même adoption sera proposée pour les comptes de gestion et administratif de la Régie Municipale des Pompes Funèbres. Le principe est exactement le même, et le compte de gestion de Mme DE SANTIS est parfaitement conforme à celui du compte administratif de la commune.

Je vous propose donc de les adopter. »

III. FINANCES

1) Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2020

a) Compte de Gestion du Budget Principal

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Mme DE SANTIS Joëlle, Chef du Service de Gestion Comptable (SGC) de la Ville est conforme au compte administratif de la commune.

Monsieur le Maire précise que le Comptable du SGC de Saint-Avold a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable du SGC,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE
A l'unanimité des voix

- D'adopter le compte de gestion pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

III. FINANCES

1) Adoption des comptes de gestion de l'exercice 2020

b) Compte de Gestion de la Régie Municipale des Pompes Funèbres

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2020 a été réalisée par Mme DE SANTIS Joëlle, Chef du Service de Gestion Comptable (SGC) de la Ville est conforme au compte administratif de la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

Monsieur le Maire précise que le Comptable du SGC de Saint-Avold a transmis à la commune son compte de gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait obligation.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du maire et du compte de gestion du comptable du SGC,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE
A l'unanimité des voix

- D'adopter le compte de gestion pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

III. FINANCES

2) Adoption des comptes administratifs de l'exercice 2020

a) Compte Administratif du Budget Principal

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 février 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 juin 2020 approuvant la décision modificative n° 1 relative à cet exercice,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 novembre 2020 approuvant la décision modificative n° 2 relative à cet exercice,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020,

Après avis de la commission des finances en date du 1^{er} mars 2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame FRANK Jeannette, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE
A l'unanimité des voix

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL						
Résultats reportés		2 984 986,88		6 012 566,73		8 997 553,61
Opérations de l'exercice	1 396 207,32	3 572 803,37	9 088 141,34	11 063 958,20	10 484 348,66	14 636 761,57
TOTAUX	1 396 207,32	6 557 790,25	9 088 141,34	17 076 524,93	10 484 348,66	23 634 315,18
Résultat de clôture		5 161 582,93		7 988 383,59		13 149 966,52
Reste à réaliser	442 612,80	0,00	209 809,86	0,00	652 422,66	0,00
TOTAUX CUMULES	442 612,80	5 161 582,93	209 809,86	7 988 383,59	652 422,66	13 149 966,52
RESULTATS DEFINITIFS		4 718 970,13		7 778 573,73		12 497 543,86

VILLE DE STIRING WENDEL

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2021

SOMMAIRE

PREAMBULE

1 PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

1.1 **Crédits ouverts en 2020**

1.2 **Réalisations budgétaires**

2 LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1 **Les dépenses**

2.2 **Les recettes**

3 LA SECTION D'INVESTISSEMENT

3.1 **Les dépenses**

3.2 **Les recettes**

CONCLUSION

PREAMBULE

Depuis 2016, il est fait obligation dans les communes de plus de 10 000 habitants de présenter un rapport de synthèse relatif au compte administratif en complément de la délibération soumise à approbation du conseil municipal.

Le compte administratif 2020 présente le résultat de l'exercice 2020.

Cette année 2020 était une année de renouvellement des conseils municipaux et fortement impactée par la crise sanitaire de la COVID-19.

Les élections ont finalement eu lieu au mois de juin 2020 avec une installation du conseil municipal le 04 juillet 2020.

1.

**PRESENTATION GENERALE
DU COMPTE ADMINISTRATIF
2020**

1.1 - CREDITS OUVERTS EN 2020

a. Section de fonctionnement

Le montant des inscriptions budgétaires en fonctionnement s'élève à la somme de : 16 935 296,73 €, réparti comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
BP	DM	RAR 2019	BP	DM	RAR 2019
16 749 607,73	185 689,00	0,00	16 565 277,74	185 689,00	184 329,99
16 935 296,73			16 935 296,73		

b. Section d'investissement

Le montant des inscriptions budgétaires en investissement s'élève à la somme de : 13 234 529,71 €, réparti comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT			DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
BP	DM	RAR 2019	BP	DM	RAR 2019
11 962 365,71	- 85 853,62	1 358 017,62	13 319 297,33	- 85 853,62	1 086,00
13 234 529,71			13 234 529,71		

**Soit un budget principal 2020 s'élevant à la somme de :
30 169 826,44 €**

1.2 - REALISATIONS BUDGETAIRES 2020

L'exécution budgétaire se résume ainsi :

		DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	9 088 141,34	11 063 958,20	1 975 816,86
	Section d'investissement	1 396 207,32	3 572 803,37	2 176 596,05

+

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		6 012 566,73
	Report en section d'investissement (001)		2 984 986,88

=

TOTAL DE CLOTURE DE L'EXERCICE (réalisations + reports)	Section de fonctionnement	9 088 141,34	17 076 524,93	7 988 383,59
	Section d'investissement	1 396 207,32	6 557 790,25	5 161 582,93

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	209 809,86	
	Section d'investissement	442 612,80	
	Total	652 422,66	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	9 297 951,20	17 076 524,93	7 778 573,73
	Section d'investissement	1 838 820,12	6 557 790,25	4 718 970,13
	Total	11 136 771,32	23 634 315,18	12 497 543,86

2.

**LA SECTION
DE
FONCTIONNEMENT**

2.1 – LES DEPENSES

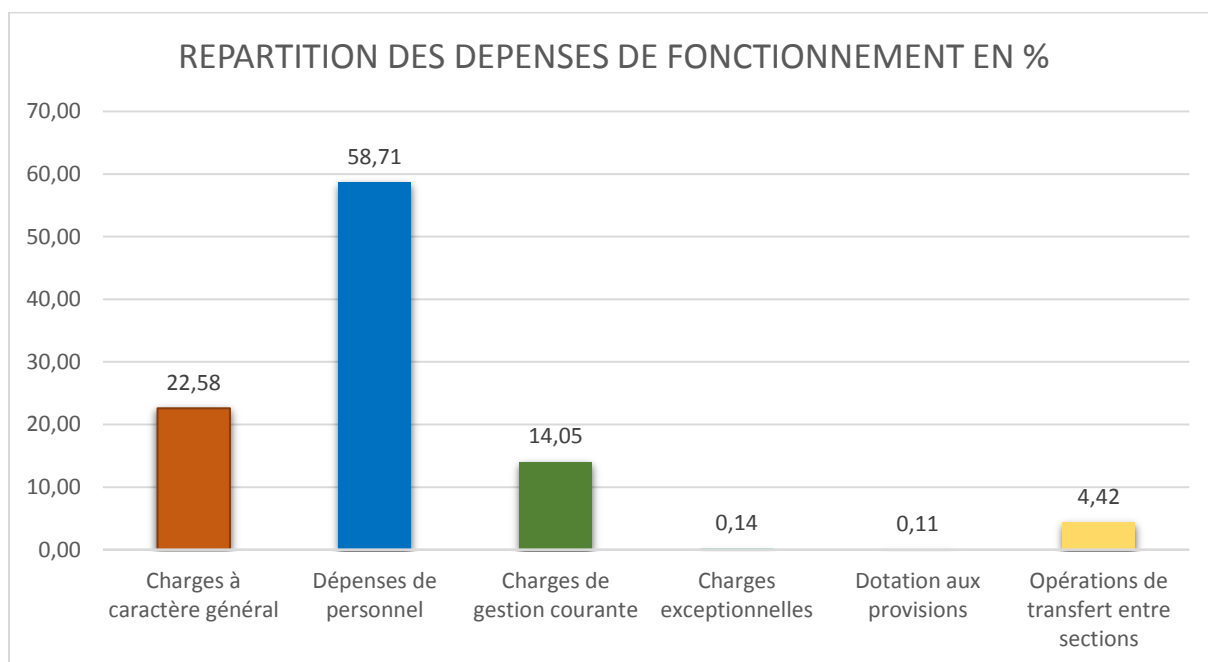
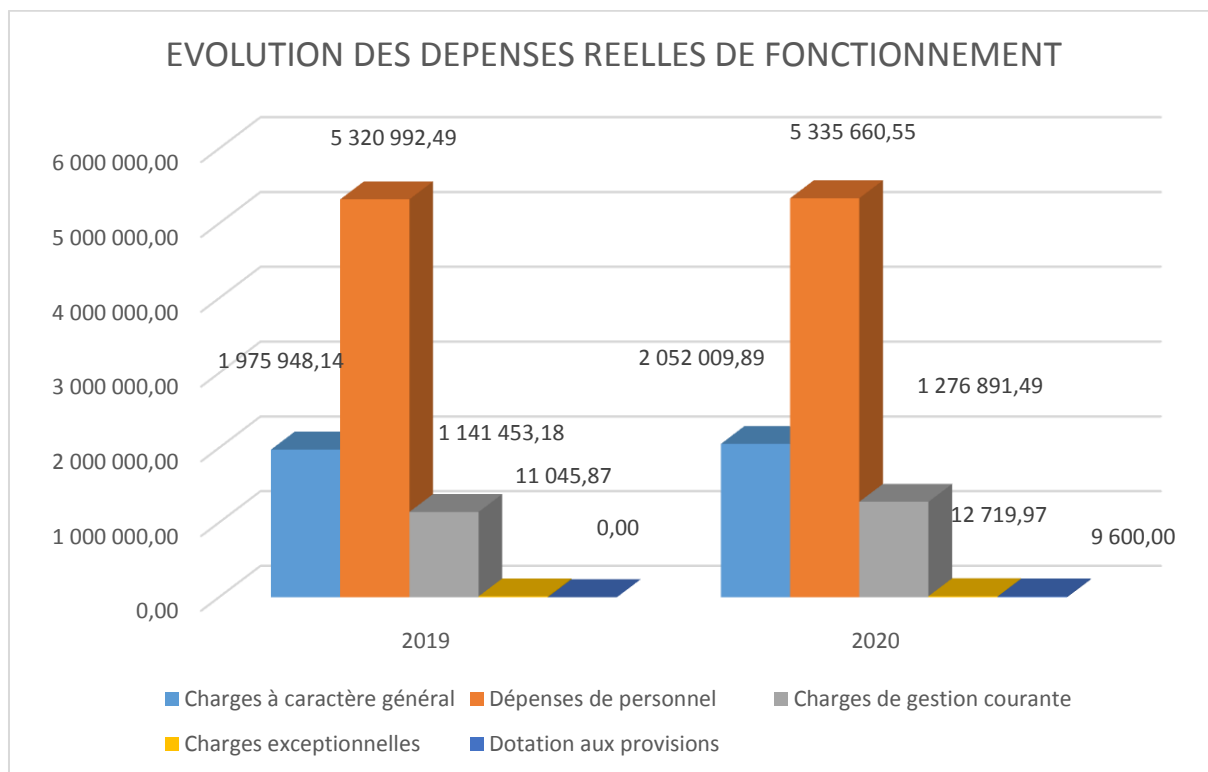
VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Libellé	Réalisé au 31/12/2019	BP 2020 + DM	Réalisé au 31/12/2020	Restes à réaliser 2020
011	Charges à caractère général	1 975 948,14	3 098 883,79	2 052 009,89	209 809,86
012	Charges de personnel	5 320 992,49	5 644 994,00	5 335 660,55	0,00
65	Charges de gestion courante	1 141 453,18	1 326 552,00	1 276 891,49	0,00
Total des dépenses de gestion courante		8 438 393,81	10 070 429,79	8 664 561,93	209 809,86
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	11 045,87	15 520,00	12 719,97	0,00
68	Dotation aux provisions	0,00	9 600,00	9 600,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 449 439,68	10 095 549,79	8 686 881,90	209 809,86
023	Virement à la section d'investissement	0,00	6 500 300,00	0,00	0,00
042	Opérations de transfert entre sections	420 360,67	339 446,94	401 259,44	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		420 360,67	6 839 746,94	401 259,44	0,00
TOTAL		8 869 800,35	16 935 296,73	9 088 141,34	209 809,86

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 86,05 % des prévisions budgétaires.

L'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement est due essentiellement aux frais liés à la COVID-19 et à une subvention au CCAS plus importante qu'en 2019.

GRAPHIQUES



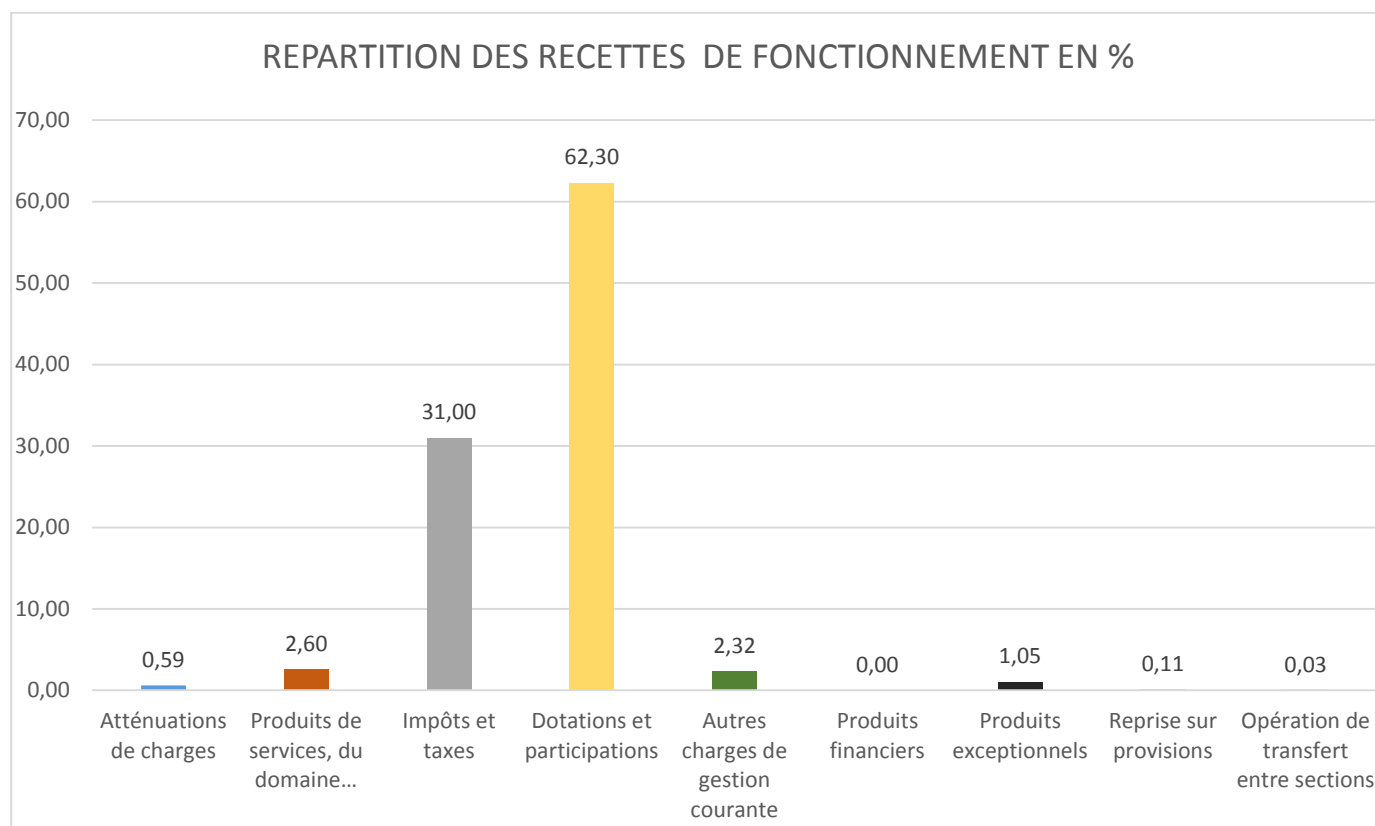
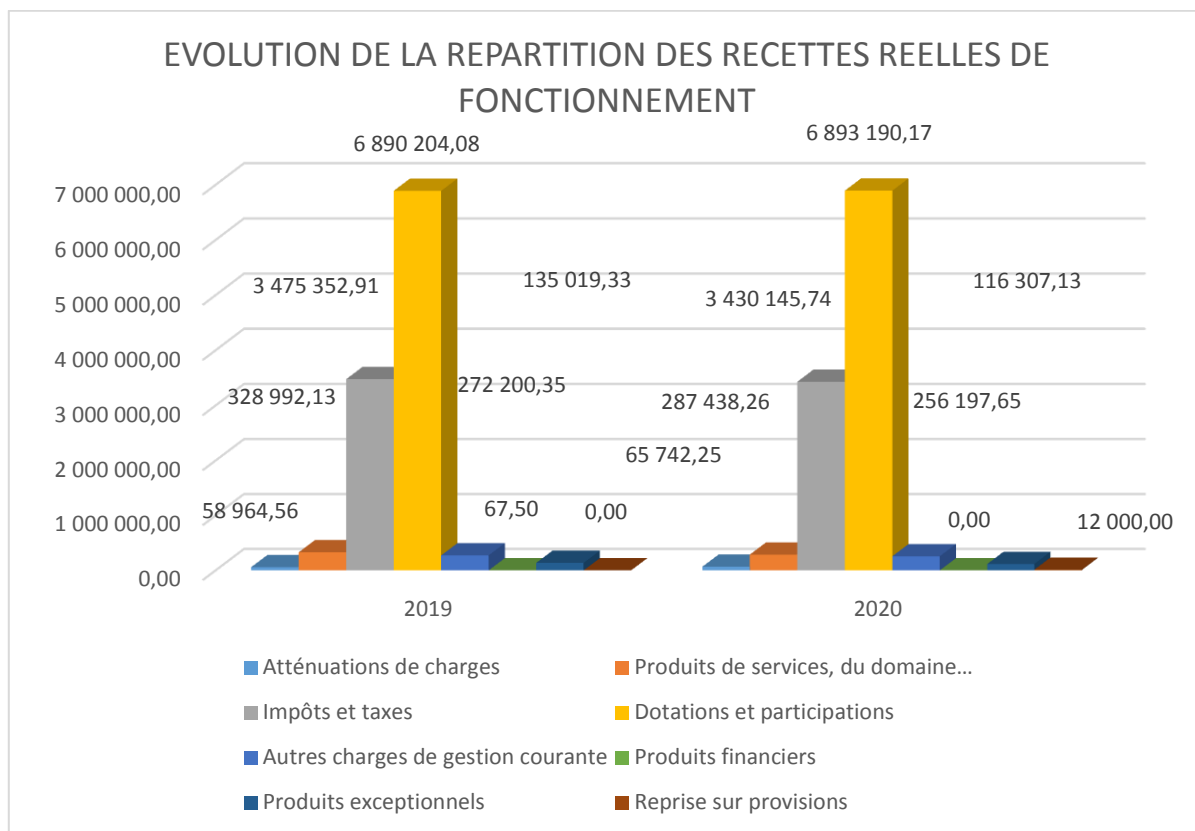
2.2 – LES RECETTES

VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Libellé	Réalisé au 31/12/2019	BP 2020 + DM	Réalisé au 31/12/2020
013	Atténuations de charges	58 964,56	56 400,00	65 742,25
70	Produits de services, du domaine..	328 992,13	271 875,00	287 438,26
73	Impôts et taxes	3 475 352,91	3 363 729,00	3 430 145,74
74	Dotations et participations	6 890 204,08	6 900 999,00	6 893 190,17
75	Autres charges de gestion courante	272 200,35	278 530,00	256 197,65
Total des recttes de gestion courante		11 025 714,03	10 871 533,00	10 932 714,07
76	Produits financiers	67,50	70,00	0,00
77	Produits exceptionnels	135 019,33	36 190,00	116 307,13
78	Reprise sur provisions	0,00	12 000,00	12 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 160 800,86	10 919 793,00	11 061 021,20
042	Opérations de transfert entre sections	8 356,00	2 937,00	2 937,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		8 356,00	2 937,00	2 937,00
TOTAL		11 169 156,86	10 922 730,00	11 063 958,20

Les recettes réelles de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de 101,29 % des prévisions budgétaires qui avaient été inscrites de manière très prudente.

GRAPHIQUES



3.

**LA SECTION
D'INVESTISSEMENT**

3.1 – LES DEPENSES

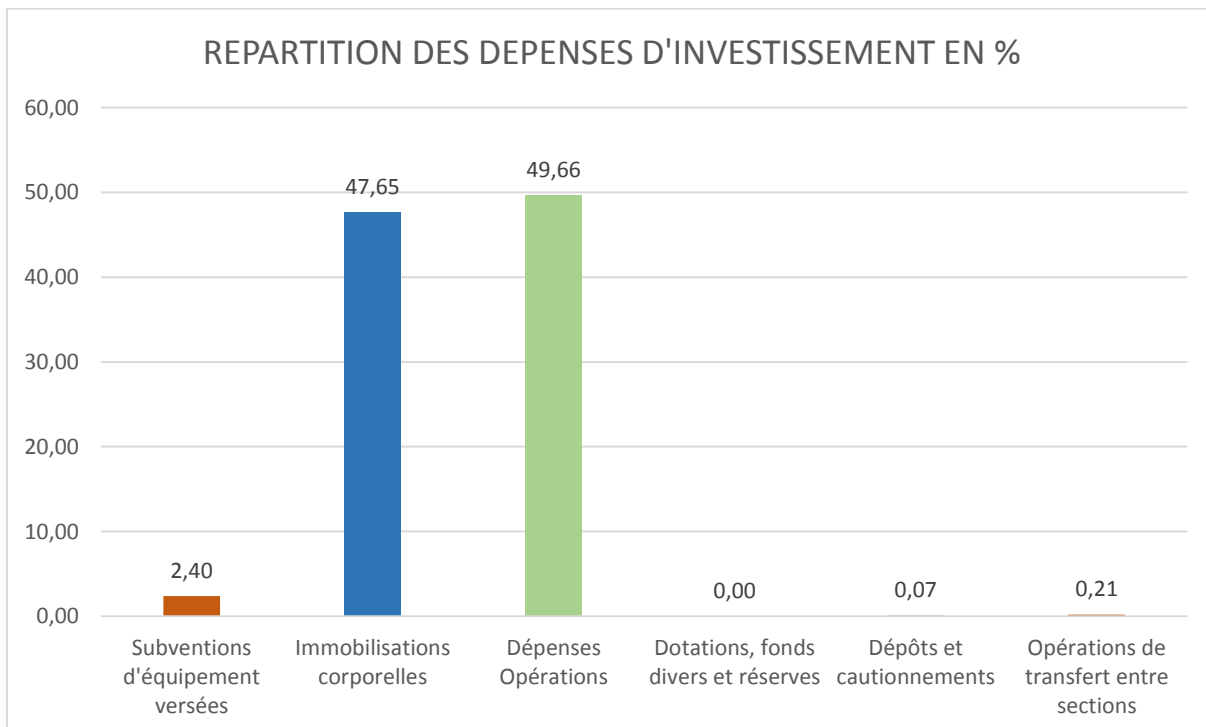
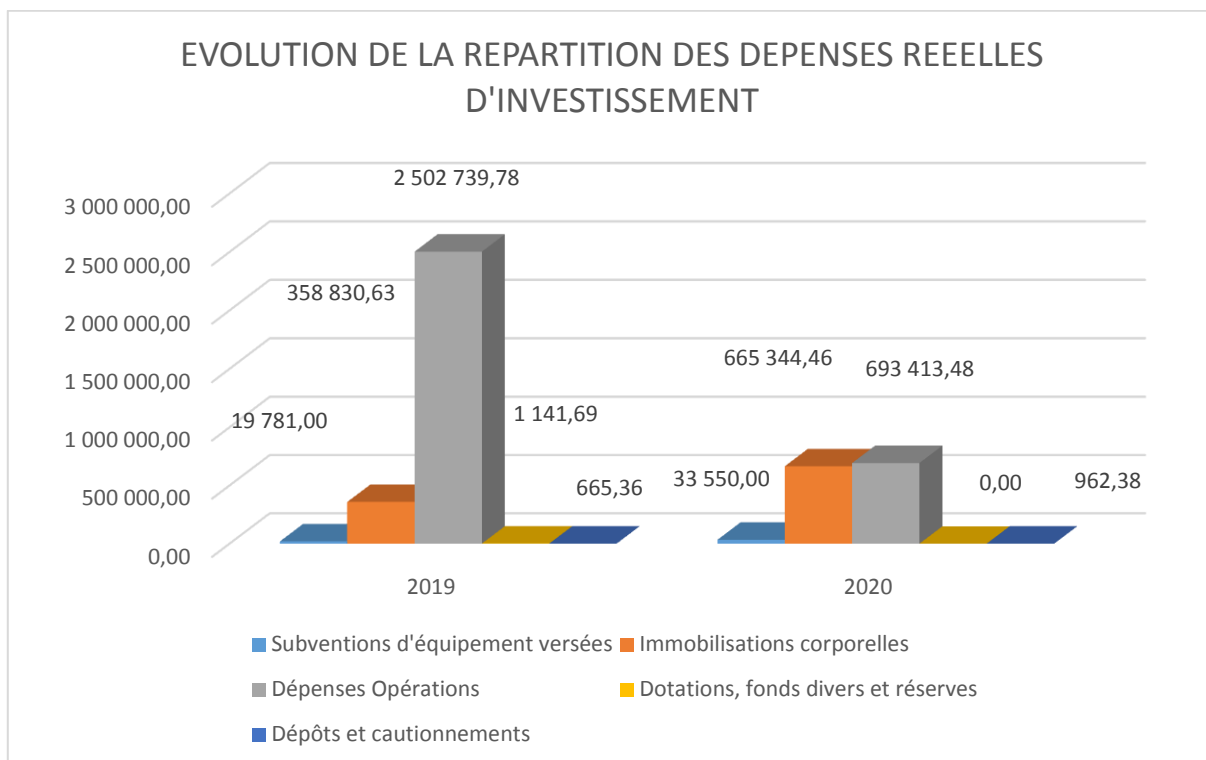
VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Libellé	Réalisé au 31/12/2019	BP 2020 + DM	Réalisé au 31/12/2020	Restes à réaliser 2020
204	Subventions d'équipement versées	19 781,00	58 598,00	33 550,00	6 612,00
21	Immobilisations corporelles	358 830,63	10 461 915,47	665 344,46	147 679,15
23	Immobilisations en cours	0,00	300 000,00	0,00	0,00
	Dépenses opérations	2 502 739,78	2 388 417,74	693 413,48	288 321,65
Total des dépenses d'équipement		2 881 351,41	13 208 931,21	1 392 307,94	442 612,80
16	Dotations, fonds divers et réserves	1 141,69	0,00	0,00	0,00
16	Dépôts et cautionnements	665,36	5 000,00	962,38	0,00
Total des dépenses financières		1 807,05	5 000,00	962,38	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		2 883 158,46	13 213 931,21	1 393 270,32	442 612,80
040	Opérations de transfert entre sections	8 356,00	2 937,00	2 937,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	17 661,50	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 356,00	20 598,50	2 937,00	0,00
TOTAL		2 891 514,46	13 234 529,71	1 396 207,32	442 612,80

Les dépenses d'investissement sont à un niveau moindre qu'en 2019, pour différentes raisons :

- Année de renouvellement du conseil municipal,
- Confinement lié au COVID (arrêt de l'économie)
- Fin des travaux de la salle polyvalente

GRAPHIQUES



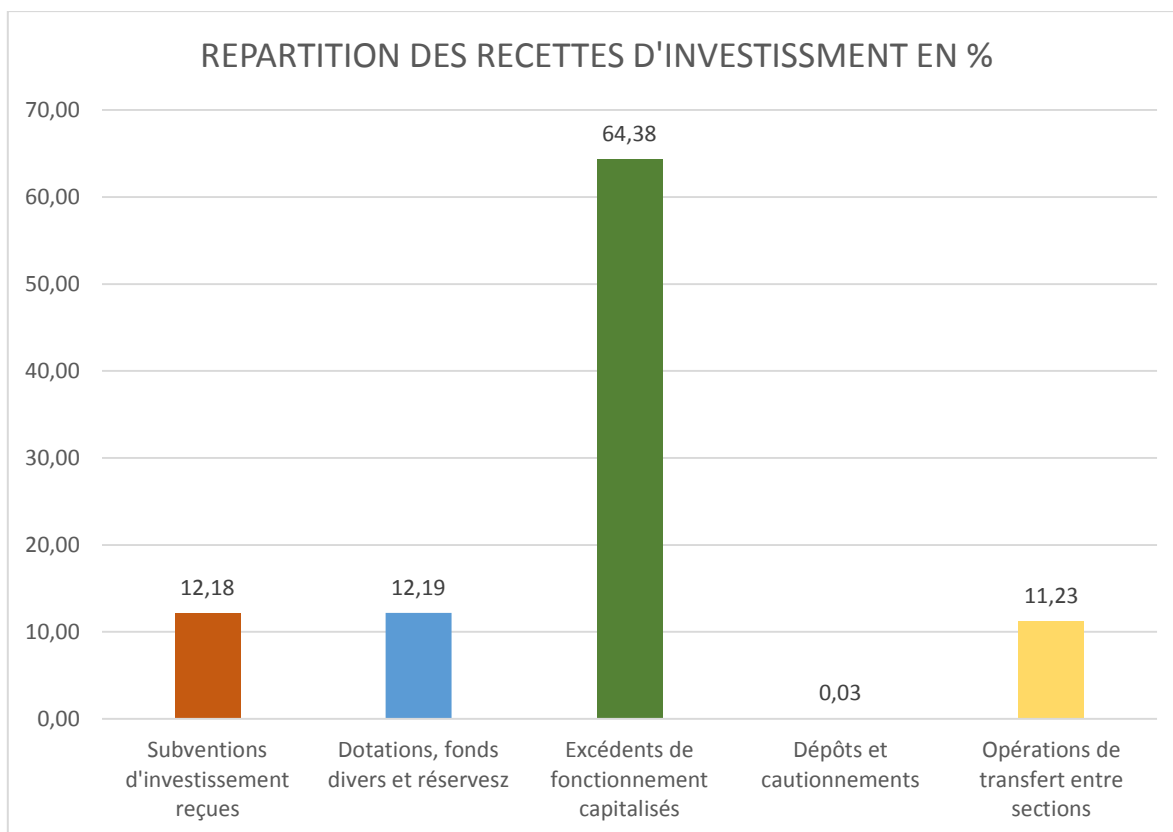
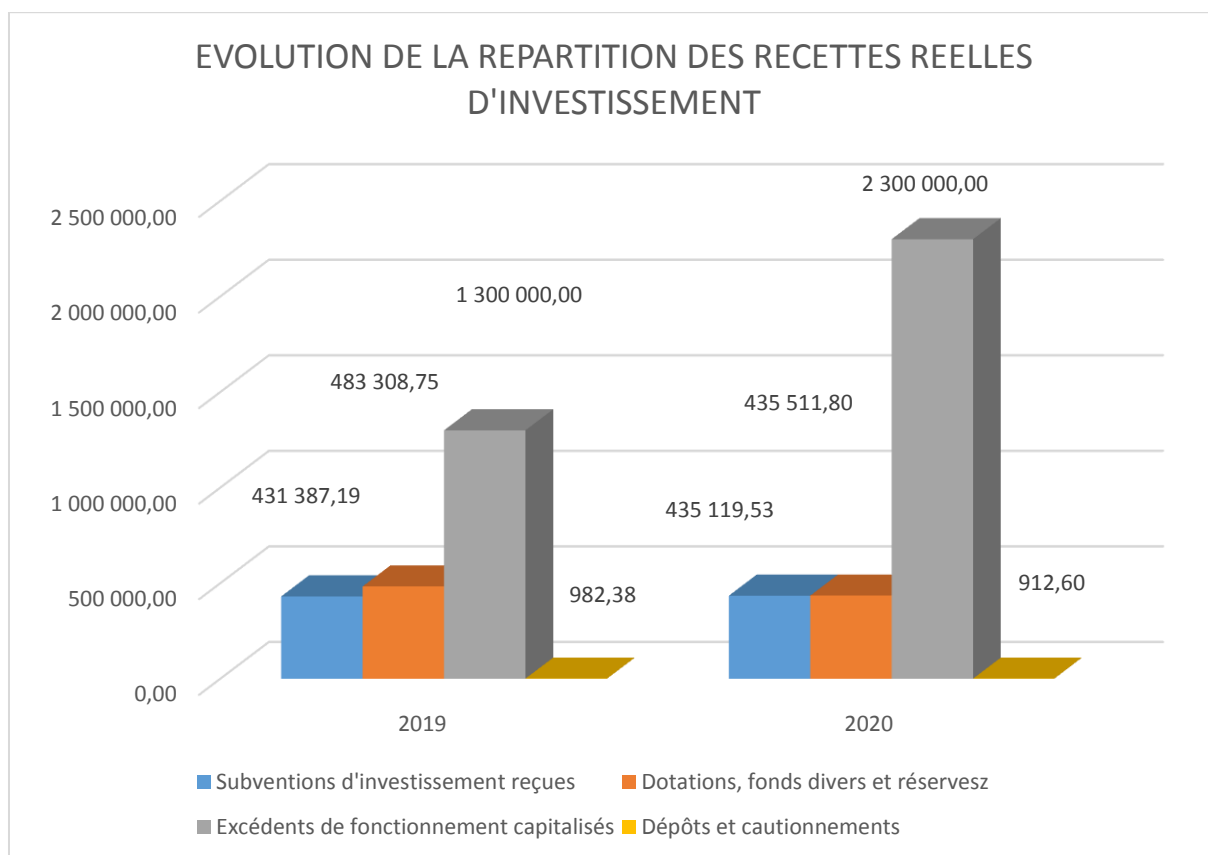
3.2 – LES RECETTES

VUE D'ENSEMBLE

Chapitre	Libellé	Réalisé au 31/12/2019	BP 2020 + DM	Réalisé au 31/12/2020
13	Subventions d'investissement reçues	431 387,19	480 762,29	435 119,53
Total des recettes d'équipement		431 387,19	480 762,29	435 119,53
10	Dotations, fonds divers et réserves	483 308,75	432 000,00	435 511,80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 300 000,00	2 300 000,00	2 300 000,00
165	Dépôts et cautionnements	982,38	5 000,00	912,60
024	Produit des cessions	0,00	174 372,10	0,00
Total des recettes financières		1 784 291,13	2 911 372,10	2 736 424,40
Total des recettes réelles d'investissement		2 215 678,32	3 392 134,39	3 171 543,93
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	6 500 300,00	0,00
040	Opérations de transfert entre sections	420 360,67	339 446,94	401 259,44
041	Opérations patrimoniales	0,00	17 661,50	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		420 360,67	6 857 408,44	401 259,44
TOTAL		2 636 038,99	10 249 542,83	3 572 803,37

Les recettes d'investissement sont supérieures à 2019, car nous avons effectué une affectation du résultat du fonctionnement 2019 plus importante.

GRAPHIQUES



CONCLUSION

Nous disposons d'une situation financière très saine.

Nous allons pouvoir programmer des travaux à l'investissement car nous avons une marge financière qui permet d'envisager des travaux d'embellissement et écologiques pour notre commune.

De plus, nous solliciterons, pour ce faire, également les subventions relatives au plan de relance mis en place par le gouvernement suite à la crise de la COVID-19

III. FINANCES

2. Adoption des comptes administratifs de l'exercice 2020
b) Compte Administratif de la Régie Municipale de Pompes Funèbres

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 février 2020 approuvant le budget primitif de l'exercice 2020,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2020,

Après avis de la commission des finances en date du 1^{er} mars 2021 et du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres en date du 17 février 2021,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Madame FRANK Jeannette, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

A l'unanimité des voix

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF - REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES						
Résultats reportés		13 192,15		28 312,28		41 504,43
Opérations de l'exercice	0,00	1 445,61	19 431,44	24 108,66	19 431,44	25 554,27
TOTAUX	0,00	14 637,76	19 431,44	52 420,94	19 431,44	67 058,70
Résultat de clôture		14 637,76		32 989,50		47 627,26
Reste à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	0,00	14 637,76	0,00	32 989,50	0,00	47 627,26
RESULTATS DEFINITIFS		14 637,76		32 989,50		47 627,26

III. FINANCES

3. Affectation des résultats 2020 –

a) Budget Principal

L'Assemblée délibérante vient d'approuver le Compte Administratif ainsi que le compte de gestion de Mme DE SANTIS Joëlle, pour l'exercice 2020 du Budget Principal de la commune.

Le compte administratif fait apparaître un résultat cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2020 de **7 988 383,59 €**.

Monsieur le Maire propose de l'affecter de la manière suivante sur le budget de l'exercice 2021 :

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS 2020	
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020	
Résultat de l'exercice	1 975 816,86
Résultat antérieur reporté (ligne 002)	6 012 566,73
Total résultat à affecter	7 988 383,59
INVESTISSEMENT	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement de l'exercice	
Excédent de financement de l'exercice	2 176 596,05
Résultat antérieur reporté (ligne 001)	2 984 986,88
Solde cumulé	5 161 582,93
AFFECTATION SUR L'EXERCICE 2021	
Affectation en réserves - R1068 en investissement	0,00
Report en fonctionnement - R002	7 988 383,59

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE

A l'unanimité des voix

- D'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal 2020 comme précisée ci-dessus.

IV. FINANCES

3. Affectation des résultats de fonctionnement 2020 –

b) Régie Municipale des Pompes Funèbres

L'Assemblée délibérante vient d'approuver le Compte Administratif ainsi que le compte de gestion de Mme DE SANTIS Joëlle, pour l'exercice 2020 de la Régie Municipale des Pompes Funèbres de la commune.

Le compte administratif fait apparaître un résultat cumulé de fonctionnement pour l'exercice 2020 de **32 989,50 €**.

Monsieur le Maire propose de l'affecter de la manière suivante sur le budget de l'exercice 2021 :

REGIE DES POMPES FUNEBRES - AFFECTATION DES RESULTATS 2020	
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT D'EXPLOITATION 2020	
Résultat de l'exercice	4 677,22
Résultat antérieur reporté (ligne 002)	28 312,28
Total résultat à affecter	32 989,50
INVESTISSEMENT	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
Besoin de financement de l'exercice	
Excédent de financement de l'exercice	1 445,61
Résultat antérieur reporté (ligne 001)	13 192,15
Solde cumulé	14 637,76
AFFECTATION SUR L'EXERCICE 2021	
Affectation en réserves - R1068 en investissement	0,00
Report en fonctionnement - R002	32 989,50

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE
A l'unanimité des voix

- D'affecter le résultat de fonctionnement du budget de la Régie Municipale des Pompes Funèbres 2020 comme précisée ci-dessus.

III. FINANCES

4. Débat d'Orientation Budgétaire

a) Budget principal

Rapport d'Orientations Budgétaires en vue de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire

En application de la Loi d'Orientation du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, le conseil municipal doit débattre des orientations générales du Budget primitif dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci et de la Loi « NOTRe » du 07 août 2015.

Cet exercice n'est pas une préparation chiffrée du budget, mais un débat sur les grands objectifs, sur leurs priorités et leurs possibilités de financement.

Il s'agit de mettre en évidence l'ensemble des éléments utiles à la prise de décision :

- Evaluer la santé financière de la collectivité,
- Préciser nos marges de manœuvre,
- Apprécier les données générales qui influenceront directement nos évolutions budgétaires,
- Intégrer les engagements électoraux et mesurer leur impact financier,
- Mener la discussion politique sur les objectifs en même temps que sur les moyens et leur mise en œuvre.

Avant de détailler les comptes de la commune pour 2020 (III) il faut replacer ce rapport dans un contexte général (I) et regarder l'impact du Projet de Loi de Finances (PLF) 2021. (II). Enfin nous aborderons le volet prévisionnel (IV).

I) LE CONTEXTE GENERAL

A) La situation économique et sociale

L'économie mondiale :

- Suite à l'apparition fin 2019 du coronavirus, le reste du monde a assisté incrédule le 23 Janvier 2020 aux premiers confinements de métropoles chinoises avant d'être touché à son tour par la pandémie de la COVID-19 début 2020
- Depuis l'économie mondiale évolue cahin-caha, au rythme de la pandémie et des mesures de restrictions imposées pour y faire face.
- Démunis face à la première vague qui submergea les services hospitaliers au printemps, les gouvernants cherchant à enrayer les vitesses de propagation de l'épidémie, ont eu largement recours à des mesures de confinement, qui se sont traduits au 2^{ème} trimestre par un double choc d'offre et de demande à l'échelle mondiale.
- Après une chute record de l'activité au premier semestre, les déconfinements progressifs au début de l'été se sont traduits mécaniquement par de forts rebonds au 3^{ème} trimestre dans les pays développés, l'activité restant toutefois en retrait par rapport à la fin de l'année 2019.
- Suite à l'accélération de la propagation de l'épidémie, à partir de la fin de l'été, l'Europe et les Etats-Unis sont confrontés depuis l'automne à une deuxième vague de contaminations,

conduisant à une réintroduction progressive de mesures restrictives voire à de nouveaux confinements, qui devraient peser sur l'activité du 4^{ème} trimestre.

- Avec plus de 1,2 millions décès et plus de 53 millions de cas d'infection à la COVID-19 recensés au niveau mondial, les annonces de vaccinations relativement efficaces constituent de véritables lueurs d'espoir pour enrayer la pandémie.

La zone-euro : Soutien massif des institutions européennes

- Au-delà des plans d'urgence nationaux, le soutien massif des institutions supranationales devrait atténuer les effets de la 2^{ème} vague de la pandémie en zone euro et contribuer à relancer l'économie une fois celle-ci maîtrisée. A condition, que les différents variants apparus récemment ne viennent pas aggraver la situation. Ce qui semble malheureusement être le cas dans plusieurs pays européens (Grande Bretagne, Allemagne, Portugal entre autres)
- Au cours de l'été, les Etats membres de l'UE se sont mis d'accord sur un important plan de relance de 750 milliards € en prêts et subventions, en plus du programme SURE (conçu pour aider les Etats membres à lutter contre le chômage en maintenant le plus possible les salariés dans leur emploi) pour un montant de 100 milliards €. Sur le plan sanitaire, la commission a également annoncé fin octobre le financement de transferts transfrontaliers de patients (220 millions €) là où cela était nécessaire.
- De son côté et contrairement à 2018, la Banque Centrale Européenne a réagi rapidement et significativement.
- Elle a créé le programme d'aide à la pandémie (PEPP) doté d'une capacité de 750 milliards € puis porté à 1350 milliards € début juin. Au-delà, elle a maintenu sa politique monétaire très accommodante, ce qui s'est traduit par des taux d'intérêts très bas, permettant aux gouvernements de financer d'importants plans de relance par déficit public.
- Dans ce contexte d'incertitudes accrues, le PIB en zone euro devrait chuter d'environ 8% en 2020 avant de rebondir de 6% d'après les prévisions.

En France : l'économie à l'épreuve de l'épidémie de la COVID-19

- L'économie française a été durement touchée par la pandémie COVID-19 au premier semestre 2020. Reculant de 5,9% au 1^{er} trimestre, le PIB a chuté de 13,7 % au 2^{ème} trimestre suite au confinement national instauré au printemps dernier (17 mars au 11 mai). Si toutes les composantes de la demande ont été affectées, certains secteurs ont été plus particulièrement touchés par la crise sanitaire : l'hébergement et la restauration, la fabrication d'équipements de transport (automobile et aéronautique) et les services de transport.
- Suite à l'assouplissement des restrictions, l'activité économique française a fortement rebondi en été tout en restant inférieure de 4% à son niveau d'avant crise. La croissance du PIB au 3^{ème} trimestre a été de 18,2% mais a reculé de 4,3% en glissement annuel.
- L'accélération des contaminations depuis la fin de l'été a conduit à un nouveau confinement national le 30 octobre. L'activité économique devrait à nouveau se contracter au 4^{ème} trimestre.
- Toutefois, compte tenu de la progressivité des mesures de restriction imposées depuis fin septembre (fermeture des bars, couvre-feux locaux, confinement national) et l'allègement des restrictions en terme de déplacement et d'activité (maintien des écoles ouvertes), réouverture des commerces fin novembre (sauf les bars et les restaurants), l'impact économique devrait être moins fort qu'au 2^{ème} trimestre, -8% étant attendu au 4^{ème} trimestre. Dans ce contexte incertain quant à la durée du confinement et à la hauteur de la

2^{ème} vague, la croissance française devrait chuter de -10,30% en 2020 avant de rebondir de 5,7% en 2021 suivant les prévisions.

B) La situation économique et sociale en France

Cette pandémie a de lourdes conséquences sur le marché du travail, sur les entreprises, sur les collectivités et sur les finances publiques

L'impact sur le monde du travail

Au premier trimestre 2020, 715000 personnes ont perdu leur emploi.

Afin de limiter l'impact de cette crise sur le marché du travail et de soutenir les entreprises, le gouvernement a mis en place un plan de soutien qui comporte différentes mesures :

- Fonds de solidarité,
- Prêts garantis par l'état,
- Exonérations de cotisations sociales pour le TPE et PME qui ont été fermées administrativement,
- Report de cotisations sociales,
- Dispositif d'activité partielle

L'impact sur les collectivités

Le gouvernement a également lancé en septembre un plan « France relance » sur les années 2021-2022 de 100 milliards € (financé pour 40 milliards € par l'Europe) destiné aux collectivités. Ce plan comporte 3 axes d'intervention :

- La compétitivité et l'innovation
- La transition écologique gouvernementale
- La cohésion sociale et territoriale

et 3 types de financeurs :

- 20 milliards € de baisse d'impôts de production
- 78 milliards € de financement direct par l'Etat, les organismes de sécurité sociale et le secteur financier public
- 2 milliards € de garantie

L'impact sur les finances publiques

Sous le double effet de la baisse de l'activité et d'interventions publiques massives, l'impact est énorme sur les finances publiques

- Le déficit public devrait atteindre 11,3% du PIB en 2020 (il était à 3% en 2019),
- La dette publique s'élèverait à 119,8% du PIB en 2020 (98,1% en 2019) avec une prévision de 122,4% en 2021

II) LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2021

Les finances des entités publiques ont été mises à mal par la crise de la COVID-19.

Le PLF 2021, au-delà de la gestion de la fin de la Taxe d'Habitation (TH), veut donner aux entités publiques locales les moyens d'être acteur de la relance. En effet, le secteur public territorial est le grand acteur de l'investissement public, il représente 55%.

Les mesures relatives à la suppression progressive de la TH

- de 2021 à 2022 exonération progressive pour les ménages restants, à savoir :
 - 30% en 2021

- 65% en 2022
- Suppression de la TH en 2023
- les communes ne percevront plus la TH à partir de 2021, la recette est affectée au budget de l'Etat
- la taxe foncière sur les propriétés bâties perçues par les départements sera transférée aux communes avec un coefficient correcteur afin de s'assurer que les communes perçoivent bien leurs produits antérieurs

Les autres mesures

les dotations de soutien à l'investissement sont stables et se décomposent :

- les dotations de soutien à l'investissement sont stables et se décomposent :
 - les Dotations Politique de la Ville (DPV) : 150 millions €
 - les Dotations d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) : 1 046 millions €
 - les Dotations de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 570 millions €
- l'application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA :
 - à compter du 1^{er} janvier 2021 pour les collectivités percevant le FCTVA l'année même de la dépense,
 - au 1^{er} janvier 2022 pour les perceptions en N+1,
 - au 1^{er} janvier 2023 pour les perceptions en N+2.
- baisse des impôts de production de 10 milliards €, grâce à 3 leviers :
 - la baisse du taux de cotisation sur la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) qui passerait de 1,5% à 0,75%
 - la baisse du plafonnement de CET (Contribution Economique Territoriale) qui passe de 3% à 2%,
 - la révision des valeurs locatives des établissements industriels.

III) DONNEES FINANCIERES RETROSPECTIVE

Les recettes de fonctionnement baissent de 0,942 % en 2020 et les dépenses de fonctionnement augmentent quant à elles de 2,46 %. La commune continue à dégager des excédents de fonctionnement et d'investissement.

A) Les recettes de fonctionnement

Les recettes sont passées de 11 169 156,86 € en 2019 à 11 063 958.20 € en 2020, soit en baisse de 0,942 %.

La commune, suite au dernier recensement, connaît une baisse continue de sa population totale (12 616 en 2014, 12 787 en 2015, 12 656 en 2016, 12 569 en 2017, 12 389 en 2018, 12 115 en 2019, 11 742 en 2020 et 11 515 au 1^{er} janvier 2021).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	69 650,49	81 148,16	99 992,24	66 823,52	78 907,47	58 964,56	65 742,25
70 - PRODUITS DE SERVICE, DU DOMAINE	374 210,81	333 265,02	363 926,07	296 188,36	271 422,56	328 992,13	287 438,26
722 - TRAVAUX EN REGIE	0,00	26 317,57	28 722,01	33 479,38	28 915,52	0,00	0,00
73 - IMPOTS ET TAXES	3 317 439,76	3 421 358,66	3 374 872,64	3 343 480,31	3 383 341,93	3 475 352,91	3 430 145,74
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	6 460 516,57	6 840 287,52	6 947 891,11	6 969 915,06	6 880 909,26	6 890 204,08	6 893 190,17
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	276 560,00	276 570,40	268 210,27	269 879,20	274 155,34	272 200,35	256 197,65
76 - PRODUITS FINANCIERS	112,50	85,05	78,75	72,00	72,00	67,50	0,00
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	48 942,22	74 091,54	54 361,06	32 757,44	24 973,03	143 375,33	119 244,13
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	133,25	0,00	25 000,00	0,00	8 866,75	0,00	12 000,00
TOTAL	10 547 565,60	11 053 123,92	11 163 054,15	11 012 595,27	10 951 563,86	11 169 156,86	11 063 958,20
NOMBRE D'HABITANTS	12 616	12 787	12 656	12 569	12 389	12 115	11 742
SOIT RECETTES PAR HABITANT	836,04	864,40	882,03	876,17	883,97	921,92	942,25

1) La fiscalité et les taxes

Les contributions directes

Le montant des contributions directes s'établit à 2 560 258,00 euros soit 218,04 € par habitant en 2020 contre 2 541 842,00 euros soit 209,81 € par habitant en 2019.

Les reversements de la communauté d'agglomération

La fiscalité de la commune est complétée par deux dotations versées par la communauté :

- **la dotation de compensation** qui représente la différence entre le montant de TP transférée et les charges transférées s'établit à 444 886,92 €. Ce reversement de TP porte le niveau de la fiscalité locale à 255,93 € par habitant.

- **La dotation de solidarité** est d'un montant de 74 423,37 euros.

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC)

Le FPIC est passé de 198 605,00 € en 2019 à 198 652,00 € en 2020.

2) Les participations et dotations de l'Etat

Les dotations et participations sont restées stables. Les dotations et participations s'établissent en 2020 à 587,05 € par habitant contre 568,73 € en 2019.

La DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) a baissé de 1,11 % et s'établit à 2 425 636,00 € en 2020 soit 206,58 € par habitant contre 2 463 393,00 € en 2019 soit 203,25 € par habitant, soit une perte de 37 757,00 € (perte que nous avions prévue dans le DOB 2020 – Paragraphe II-A-3).

La DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) a augmenté de 1,61 %. La DSU est de 2 990 482,00 € en 2020 contre 2 943 026,00 € en 2019, soit une augmentation de 47 456,00 €.

La DNP (Dotation Nationale de Péréquation) est passée de 474 293,00 € en 2019 à 465 794,00 € en 2020 soit en baisse de 1,79 % (- 8 499,00 €).

3) Produits des domaines

Les usagers ne contribuent que faiblement aux services rendus par la collectivité. Ces services concernent les locations de l'Espace Rémy Botz, de la Salle Pasteur, l'animation estivale, le multi accueil...

Le produit des domaines baisse de 12,63 % en 2020 (- 41 553,87 €)

-  le compte 7067 (-19 055,63 €, soit - 28,18 %) enregistre les participations des familles à l'utilisation du multi accueil. La crèche était fermée du 16 mars 2020 à début juin 2020.
-  le compte 70878 (- 32 280,45 €, soit - 43,89 %) baisse due à la fin des remboursements des frais de la nouvelle salle (eau, électricité et chauffage) par le compte prorata des entreprises
-  le compte 70841 (+ 6 749,50 €, soit + 5,80 %) ce compte enregistre le remboursement des salaires des personnes mises à disposition au CCAS

4) Produits financiers et exceptionnels

Les produits exceptionnels sont très variables d'une année sur l'autre car ils enregistrent pour l'essentiel le prix de vente des cessions de biens et les remboursements de sinistres.

En 2020, ils enregistrent une baisse de 24 131,20 € soit - 16,83 %.

B) *situation financière*

La dette de la Ville est nulle.

Il convient de calculer deux ratios :

1. Le ratio de l'annuité de la dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement
2. Le ratio de l'annuité de la dette par rapport à notre marge d'autofinancement

1. Ratio de l'annuité de la dette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

<u>L'annuité de la dette</u>	=	remboursement du capital et des intérêts (hors réaménagement)
	=	0,00 + 0,00
	=	<u>0,00 €</u>
<u>Recettes réelles de fonctionnement</u>	=	recettes totales – 002 (excédent reporté) – comptes 777 – 776 – 722 – 78... et 7918 (opérations d'ordre)
RRF	=	17 076 524,93 – 6 012 566,73 (002) – 2 937,00 (777) – 0,00 (722)
<u>RRF</u>	=	<u>11 061 021,20 €</u>

**Soit : Annuité de la dette / R.R.F.2020 = 0,00 / 11 061 021,20 = 0,00 %
et : Annuité de la dette / R.R.F.2019 = 0,00 / 11 160 800,86 = 0,00 %
et : Annuité de la dette / R.R.F.2018 = 0,00 / 10 908 672,34 = 0,00 %**

Aux yeux des banques la commune apparaît comme peu endettée car le poids de sa dette est inférieur à 15 % des recettes réelles de fonctionnement. Pour un ratio situé entre 15 et 25 % le banquier considère qu'il y a encore des marges de manœuvre. Au delà de 25 % la situation est considérée comme critique.

Mais ce ratio seul ne suffit pas pour qualifier une situation financière, il faut également vérifier la marge d'autofinancement hors annuité de la dette.

2. Ratio de l'annuité de la dette par rapport à la marge d'autofinancement (E.N.)

Ce ratio est obtenu par calcul de l'épargne de gestion, de l'épargne de brute et de l'épargne nette.

a) Calcul

1° Epargne de Gestion (E.G.)

= Recettes réelles de fonctionnement (R.R.F.) – Dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts)

R.R.F. = 11 061 021,20 €

D.R.F. = Dépenses totales – 675 – 6761 – 68
= 9 088 141,34 – 15 636,50 (675) – 46 176,00 (6761) – 339 446,94 (68)
= 8 686 881,90 €

Intérêts de la dette = 0,00 €

D.R.F. hors intérêts 2020 = 8 686 881,90 €

D.R.F. hors intérêts 2019 = 8 449 439,68 €

D.R.F. hors intérêts 2018 = 8 351 804,92 €

**Epargne de gestion = Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement
(hors intérêts de la dette)**

Epargne de gestion 2020 = 11 061 021,20 – 8 686 881,90 = 2 374 139,30 €

E.G. 2020/habitant = 202,19 €

Epargne de gestion 2019 = 11 160 800,86 – 8 449 439,68 = 2 711 361,18 €

Epargne de gestion 2018 = 10 908 672,34 – 8 351 804,92 = 2 556 867,42 €

2° Epargne brute (E.B.) ou Capacité d'Autofinancement Brute

Epargne brute = Epargne de gestion – intérêts de la dette

E.B. 2020 = 2 374 139,30 – 0,00 = 2 374 139,30 €

E.B. 2019/habitant = 223,80 €

E.B. 2019 = 2 711 361,18 €

E.B. 2018 = 2 556 867,42 €

3° Capacité d'Autofinancement nette ou épargne nette (E.N.)

a) Calcul

Epargne nette = Epargne brute – remboursement en capital de la dette

E.N. 2020 = 2 374 139,30 – 0,00 = 2 374 139,30 €

E.N. 2019/habitant = 223,80 €

E.N. 2019 = 2 711 361,18 €

E.B. 2018 = 2 556 867,42 €

b) Résultat

La commune devrait consacrer :

- Au maximum 50 % de son épargne de gestion au remboursement des annuités d'emprunts
- Au minimum 50 % de son épargne de gestion à l'autofinancement direct de ses investissements

Au vu des résultats du calcul de l'Epargne de Gestion et de l'Epargne Brut, nous consacrons :

- 0,00 % de notre E.G. 2020 au remboursement des annuités d'emprunt
- 100,00 % de notre E.G. 2020 au financement direct de nos investissements

c) Ratio de l'encours de la dette au 31/12 rapporté aux recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio s'établit en nombre d'années.

En-cours de la dette au 31/12/2020	=	0,00 €
Recettes réelles de fonctionnement 2020	=	11 061 021,20 €
Ratio = 0,00 année		

C) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont passées de 8 869 800,35 € en 2019 à 9 088 141,34 € en 2020 soit une augmentation de 2,46 % pour des recettes en baisse de 0,942%.

1) Comparaison entre les grands agrégats de dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRES	EXERCICE 2014	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 902 873,48	1 860 086,00	1 803 746,26	1 917 951,97	1 977 468,02	1 975 948,14	2 052 009,89
012 - CHARGES DE PERSONNEL	5 176 247,83	5 458 380,04	5 345 225,42	5 299 962,83	5 209 657,92	5 320 992,49	5 335 660,55
65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	1 113 293,73	1 245 711,27	1 205 511,16	1 132 942,12	1 141 138,61	1 141 453,18	1 276 891,49
66 - CHARGES FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 509,20	56 489,16	31 530,96	20 728,20	12 040,37	77 701,87	74 532,47
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	521 419,90	493 610,84	552 057,98	456 135,02	375 076,10	353 704,67	349 046,94
TOTAL	8 723 344,14	9 114 277,31	8 938 071,78	8 827 720,14	8 715 381,02	8 869 800,35	9 088 141,34
NOMBRE D'HABITANTS	12 616	12 787	12 656	12 569	12 389	12 115	11 742
SOIT DEPENSES PAR HABITANT	691,45	712,77	706,23	702,34	703,47	732,13	773,98

⇒ Les charges à caractère général ont augmenté de 3,85 % (+ 76 061,75 €). L'augmentation s'explique par les frais induits par la COVID-19 (achats de masques, gel et produit désinfectant).

⇒ Les charges de personnel augmentent de 0,276 % (+ 14 716,06 €)

Il y a lieu de calculer le ratio :

des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement 2016

= Chapitre 012 – 6419 – 6459 / D.R.F.
= 5 345 225,42 – 97 943,75 (6419) – 2 048,49 (6459) / 8 369 641,30
= **62,67 %**

des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement 2017

= Chapitre 012 – 6419 – 6459 / D.R.F.
= 5 299 962,83 – 66 823,52 (6419) – 0,00 (6459) / 8 367 385,12
= **62,54 %**

des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement 2018

= Chapitre 012 – 6419 – 6459 / D.R.F.
= 5 209 657,92 – 78 689,66 (6419) – 217,81 (6459) / 8 351 804,92
= **61,43 %**

des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement 2019

= Chapitre 012 – 6419 – 6459 / D.R.F.
= 5 320 992,49 – 58 964,56 (6419) – 0,00 (6459) / 8 449 439,68
= **62,276 %**

des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement 2020

= Chapitre 012 – 6419 – 6459 / D.R.F.
= 5 335 660,55 – 64 945,71 (6419) – 796,54 (6459) / 8 686 881,90
= **60,66 %**

La masse salariale a subi une très légère augmentation, pour différentes raisons :

- revalorisation indiciaire de toutes les catégories (A, B et C),
- les avancements de grade : il y en a eu 31 en 2020 contre 14 en 2019,
- augmentation du nombre de saisonniers (18 répartis en 3 groupes)
- augmentation du nombre d'agents pour assurer le service minimum dans les écoles (17 contre 10 en 2019), (l'état nous a remboursé 9 458,89 € pour la mise en place de ce service)
- 6 embauches d'agents dont 2 en mairie, 3 au CTC et 1 au multi accueil :
 - AVANZATO Angelo au 1^{er} mars 2020, concierge de la mairie,
 - STOLZ Laura en mairie au 16.03.2020
 - SAUMIER Olivier au CTC le 02.01.2020
 - STIELER Claude au CTC le 10.06.2020
 - PEIFER Cindy au CTC (pour le cimetière) au 07.09.2020
 - GAUTRON Marie, apprentie au Multi Accueil depuis le 14.09.2020

→ 13 agents en remplacement d'agents titulaires absents pour grave maladie (longue maladie et maladie de longue durée).

MOUVEMENTS DU PERSONNEL EN 2020

AGENTS	MOTIFS	MOUVEMENTS 2020	
		ENTREE	SORTIE
Adjoint technique - 4	Saisonnier – Espace verts	06.07	24.07
Adjoint technique - 4	Saisonnier – Espace verts	27.07	14.08
Adjoint technique - 5	Saisonnier – Espace verts	17.08	04.09
Adjoint technique - 1	Saisonnier – Espace verts	01.07	31.07
Adjoint technique - 1	Saisonnier – Espace verts	01.08	31.08
Adjoint technique - 3	SMA – Grève dans les écoles	09.01	10.01
Adjoint technique – 3	SMA – Grève dans les écoles	10.11	11.11
Adjoint technique - 1	SMA – Grève dans les écoles	16.01	17.01
Adjoint technique - 1	SMA – Grève dans les écoles	23.01	24.01
Adjoint technique - 1	SMA – Grève dans les écoles	28.01	01.02
Adjoint technique - 1	SMA – Grève dans les écoles	03.02	04.02
Adjoint technique - 1	SMA – Grève dans les écoles	09.01	17.01
Adjoint technique - 1	SMA – Grève dans les écoles	05.03	06.03
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	22.06	
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	21.01 07.09	09.02
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	28.09	30.11
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	16.11	20.12
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	28.12	31.12
Adjoint technique - 1	Remplacement - entretien école	23.09	29.09
Adjoint technique -1	Complément temps partiel thérapeutique	03.09	
Agent de maîtrise principal - 1	Retraite CNRACL		01.07
Adjoint technique - 1	Retraite CNRACL		01.08
Adjoint technique principal 2ème classe – 1	Retraite CNRACL		01.10

Directeur service technique - 1	Retraite CNRACL		01.07
Directeur général des services - 1	Retraite CNRACL		01.07
Adjoint technique principal 2ème classe – 1	Retraite CNRACL		01.02
Adjoint technique principal 2ème classe – 1	Décès		18.04
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe - 1	Remplacement congé maternité multi-accueil	23.11	
Adjoint administratif - 1	Embauche mairie	16.03	
Adjoint technique -1	Embauche centre technique municipal	10.06	
Adjoint technique -1	Embauche centre technique municipal	02.01	
Adjoint technique -1	Embauche centre technique municipal	01.01	
Adjoint technique - 1	Embauche concierge mairie	02.03	
Adjoint administratif - 1	Disponibilité pour suivre conjoint		01.07
Adjoint technique - 1	Disponibilité pour convenances personnelles		14.09
Apprenti - 1	Apprentissage EJE multi-accueil	14.09	
Agent recenseur - 1	Recensement population	16.01	22.02
Élus - 14	Fin de mandats		04.07
Élus - 13	Nouveaux mandats	04.07	

LES AVANTAGES EN NATURE 2020

Des avantages en nature sont calculés pour 3 agents, disposant de logements mis à disposition par nécessité absolue de service (NAS), il s'agit pour des valeurs en 2020 de :

- ✚ 2 831,00 €
- ✚ 3 350,00 €
- ✚ Non valorisé pour le 3ème (entrée courant décembre)

LES COTISATIONS SOCIALES AU 1^{ER} JANVIER 2020

- Pour les agents stagiaires et titulaires effectuant 28h00 de travail par semaine et plus, affiliés à la CNRACL

DESIGNATION	ASSIETTE	TAUX DE COTISATIONS	
		SALARIE	EMPLOYEUR
TAUX SECURITE SOCIALE			
Maladie, invalidité, maternité	Traitement de base indiciaire + NBI		9,88%
Contribution solidarité autonomie	Traitement de base indiciaire + NBI		0,30%
Allocations familiales	Traitement de base indiciaire + NBI		5,25%
Fonds national d'aide au logement	Traitement de base indiciaire + NBI		0,50%
Taxe de transport	Traitement de base indiciaire +NBI		0,60%
TAUX CSG / RDS / CONTRIBUTION SOLIDARITE			
CSG non déductible	98,25 % du brut imposable y compris les avantages en nature (sauf cas particuliers)	2,40%	
CSG déductible		6,80%	
RDS	98,25 % du brut imposable y compris les avantages en nature (sauf cas particuliers)	0,50%	
TAUX CNRACL			
Retraite	Traitement de base indiciaire + NBI	11,10 %	30,65%
ATIACL	Traitement de base indiciaire + NBI		0,40%
RAFP (retraite additionnelle) (2)	Eléments bruts de toutes natures à l'exception du traitement brut indiciaire + NBI + indemnités soumises à retenues pour pension dans la limite de 20 % du traitement indiciaire brut	5,00%	5,00%
RGPD			0,057%
Taux Centre de Gestion (collectivités comptant au moins 1 agent contractuel, stagiaire ou titulaire à temps complet ou à temps non complet de droit public)			0,80%
Taux CNFPT (collectivités comptant au moins 1 agent à temps complet au 1er janvier)			0,90%

(1) Plafond mensuel sécurité sociale fixé à **3 428 € au 01.01.2020**

(2) Applicable au 01.01.2005

- Pour les contractuels, les agents stagiaires et titulaires effectuant moins 28h00 de travail par semaine et plus, affiliés à l'IRCANTEC

DESIGNATION	ASSIETTE	TAUX DE COTISATIONS	
		SALARIE	EMPLOYEUR
TAUX SECURITE SOCIALE			
Maladie, maternité	Brut imposable + avantages en nature		13%
Maladie *	Brut imposable + avantages en nature	1,50%	
Contribution solidarité autonomie	Brut imposable + avantages en nature		0,30%
Vieillesse plafonnée	Brut imposable + avantages en nature (à concurrence du PMSS) (1)	6,90%	8,55%
Vieillesse déplafonnée	Brut imposable + avantages en nature	0,40%	1,90%
Allocations familiales	Brut imposable + avantages en nature		5,25%
Fonds national d'aide au logement	Brut imposable + avantages en nature		0,50%
Accident du travail	Brut imposable + avantages en nature		2,32% (2)
TAUX CSG / RDS / CONTRIBUTION SOLIDARITE			
CSG non déductible	98,25 % du brut imposable y compris les avantages en nature (sauf cas particuliers)	2,40%	
CSG déductible		6,80%	
RDS	98,25 % du brut imposable y compris les avantages en nature (sauf cas particuliers)	0,50%	
TAUX IRCANTEC			
IRCANTEC Tranche A	Brut imposable hors SFT y compris avantages en nature (à concurrence du PMSS) (1)	2,80%	4,20%
IRCANTEC Tranche B	Différence entre la totalité du brut imposable hors SFT y compris avantages en nature et le plafond soit 8 x le PMSS	6,95%	12,55%
Transport			0,60%
RGPD			0,057%
Taux Centre de Gestion (collectivités comptant au moins 1 agent contractuel, stagiaire ou titulaire à temps complet ou à temps non complet de droit public)			0,80%

Taux CNFPT (collectivités comptant au moins 1 agent à temps complet au 1er janvier)	0,90%
--	-------

(1) Plafond mensuel sécurité sociale fixé à **3 428 € au 01.01.2020**

(2) Taux variable déterminé en fonction de l'activité des agents par la CARSAT et notifié à chaque collectivité

* Régime Alsace-Moselle : effet au 01.01.2012 (avis paru au JO le 30.12.2011)

STRUCTURE DES EFFECTIFS EN 2020

<u>CATEGORIES</u>	<u>NOMBRE D'AGENTS</u>	<u>TRAITEMENT INDICIAIRE</u>	<u>N.B.I</u>	<u>IFSE + PRIMES</u>	<u>AUTRES PRIMES</u>	<u>HEURES SUP</u>
A	7	206 676	3 673	53 063	22 360	0
B	8	207 491	4 447	51 669	16 632	4 044
CATEGORIE C						
Titulaires CNRACL	93	1 800 134	14 892	290 877	163 100	59 030
Titulaires IRCANTEC	36	443 528	0	68 375	37 517	17 181
Non titulaires	17 SMA, 18 saisonniers et 13 remplaçants	179 090	0	13 512	7 620	8 559
Total cat C	177	2 422 752	14 892	372 764	208 237	84 770
TOTAL	192	2 836 919	23 012	477 496	247 229	88 814

⇒ Les intérêts de la dette : 0 €

⇒ Les autres charges de gestion courante augmentent de 135 438,31 € (soit + 11,87%)

Essentiellement, en raison de l'augmentation de la subvention au CCAS (+ 110 000,00 €), la création du poste référent Familles (+ 9 000,00 €) et le solde de subvention 2019 pour l'Harmonie versé en 2020 (6 500,00 €).

LIBELLES DES DEPENSES	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019	EXERCICE 2020
PERISCOLAIRE	246 000,00	256 000,00	260 200,00	261 000,00
SUBVENTIONS SORTIES SCOLAIRES	12 794,00	13 656,00	12 070,00	4 118,00
CONTRATS ENFANCE CLEA	58 500,00	58 500,00	62 050,00	62 000,00
CONTRATS ENFANCE ASBH	73 000,00	76 000,00	80 000,00	85 000,00
POSTE REFERENT FAMILLES ASBH				9 000,00
SUBVENTIONS ANIMATION ESTIVALE	5 300,00	6 000,00	6 000,00	0,00

CHANTIER D'INSERTION	48 000,00	48 000,00	49 000,00	50 000,00
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	130 640,00	121 508,00	109 881,83	100 541,98
SUBVENTION ACTION SOCIALE	0,00	0,00	22 000,00	40 250,00
SUBVENTION AMICALE PERSONNEL MUNICIPAL	24 000,00	24 000,00	3 000,00	3 000,00
SUBVENTION CENTRE SOCIAL	96 500,00	97 000,00	97 000,00	99 000,00
SUBVENTION SAID	45 000,00	45 000,00	45 000,00	35 000,00
SUBVENTIONS ECOLES CREDITS DE CLASSE	12 325,00	5 486,00	5 648,00	6 590,00
ACBHL	11 142,25	7 946,14	7 874,90	7 777,92
ATELIERS JEUNES	0,00	650,00	0,00	0,00
SUBVENTION CCAS	170 000,00	150 000,00	190 000,00	300 000,00
SUBVENTION HARMONIE	17 000,00	17 000,00	10 000,00	23 000,00
SERVICE COMMUNS ARCHIVES	6 006,59	8 168,79	6 596,93	6 812,59
INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DES DROITS DES SOLS	DEDUIT DE LA DOTATION DE SOLIDARITE	DEDUIT DE LA DOTATION DE SOLIDARITE	25 769,12	27 991,63

- *Les charges exceptionnelles* sont très variables d'une année sur l'autre car fonction des cessions réalisées au cours de l'année.

TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION - RETROSPECTIVE

	Rétrospective			
	2017	2018	2019	2020
Produit des contributions directes	2 511 387	2 511 341	2 541 842	2 560 258
Fiscalité transférée	423	423	423	423
Fiscalité indirecte	831 670	871 578	933 088	869 465
Dotations	6 969 915	6 880 909	6 890 204	6 893 190
Autres recettes d'exploitation	648 887	644 421	795 244	737 685
Total des recettes réelles de fonctionnement	10 962 282	10 908 672	11 160 801	11 061 021
Charges à caractère général (chapitre 011)	1 917 952	1 977 468	1 975 948	2 052 010
Charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)	5 299 963	5 209 658	5 320 992	5 335 661
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	1 132 942	1 141 139	1 141 453	1 276 891
Intérêts de la dette (art 66111)	0	0	0	0
Autres dépenses de fonctionnement	16 528	23 540	11 046	22 320
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 367 385	8 351 805	8 449 439	8 686 882
Epargne de gestion	2 594 897	2 556 867	2 711 362	2 374 139
Intérêts de la dette	0	0	0	0
Epargne brute	2 594 897	2 556 867	2 711 362	2 374 139
Remboursement capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	0	0	0	0
Epargne nette	2 594 897	2 556 867	2 711 362	2 374 139

FCTVA (art 10222)	247 576	508 725	470 218	424 976
Emprunts	0	0	0	0
Autres recettes	464 606	814 251	445 460	446 568
Total des recettes réelles d'investissement	712 182	1 322 976	915 678	871 544
Sous-total dépenses d'équipement	3 366 394	3 010 961	2 881 351	1 392 308
Autres investissements hors PPI	1 672	3 445	665	962
Remboursement capital de la dette (chapitre 16 hors 166, 16449 et 1645)	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	0	0	1 142	0
Capacité d'investissement résiduelle	0	0	0	0
Total des dépenses réelles d'investissement	3 368 066	3 014 406	2 883 158	1 393 270
Fonds de roulement en début d'exercice (1)	9 749 222	9 688 235	10 553 673	11 297 554
Résultat de l'exercice (2)	- 60 987	865 438	743 881	1 852 413
Fonds de roulement en fin d'exercice (3)	9 688 235	10 553 673	11 297 554	13 149 967
Capital Restant Dû cumulé au 01/01	0	0	0	0
Capital Restant Dû cumulé au 31/12	0	0	0	0

- (1) Le Fonds de Roulement en début d'exercice : Il correspond au résultat de l'année N-1. Il se calcule de la manière suivante : 001 + 002 + 1068 (inscrits au CA de l'année N)
- (2) Le Résultat : il correspond à la différence entre recettes et dépenses cumulées. Il ne comprend pas le 1068 (déjà compris dans le fonds de roulement en début d'exercice).
- (3) Le Fonds de Roulement en Fin d'Exercice ou « Résultat de clôture » : il correspond au Fonds de Roulement en début d'exercice + Résultat de l'exercice.

D) Bilan AP/CP – Construction Salle Polyvalente

EXERCICE 2014

Par délibération en date du 20 mars 2014, le conseil municipal a décidé la mise en place d'une Autorisation de Programme (AP) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) sur les différents exercices pour la CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE, selon le tableau suivant :

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	CP 2014	CP 2015	CP 2016
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	100 700,00	2 480 800,00	2 748 500,00

A la clôture de l'exercice 2014, les réalisations 2014 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	CP 2015	CP 2016
AP2014133-2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	2 578 020,95	2 748 500,00

En effet, les crédits de paiements 2014 non utilisés sont reportés sur les crédits de paiement 2015.

EXERCICE 2015

Au moment du vote du Budget Primitif 2015, par délibération du 20 mars 2015, le conseil municipal a modifié la répartition des crédits sur les exercices suivants.

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	680 800,00	2 300 000,00	2 436 520,95

A la clôture de l'exercice 2015, les réalisations 2015 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	Réalisé 2015	CP 2016	CP 2017 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	108 966,94	2 871 833,06	2 345 720,95

En effet, les crédits de paiements 2015 non utilisés sont reportés sur les crédits de paiement 2016.

EXERCICE 2016

Au moment du vote du Budget Primitif 2016, par délibération du 18 mars 2016, le conseil municipal a modifié la répartition des crédits sur les exercices suivants.

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014	Réalisé 2015	CP 2016	CP 2017 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	3 479,05	108 966,94	2 595 000,00	2 622 554,01

A la clôture de l'exercice 2016, les réalisations 2016 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015	Réalisé 2016	CP 2017	CP 2018 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	112 445,99	254 972,05	4 962 581,96	0,00

En effet, les crédits de paiements 2016 non utilisés sont reportés sur les crédits de paiement 2017.

EXERCICE 2017

Au moment du vote du Budget Primitif 2017, par délibération du 06 avril 2017, le conseil municipal a modifié la répartition des crédits sur les exercices suivants.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015	Réalisé 2016	CP 2017	CP 2018 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	112 445,99	254 972,05	3 905 730,00	1 056 851,96

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015	Réalisé 2016	CP 2017	CP 2018 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 515 673,21	0,00	0,00	1 087 500,00	428 173,21

A la clôture de l'exercice 2017, les réalisations 2017 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 330 000,00	367 418,04	1 688 530,70	3 274 051,26	0,00

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2018 et suivants
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 515 673,21	0,00	351 100,00	1 164 573,21	0,00

EXERCICE 2018

Au moment du vote du Budget Primitif 2018, par délibération du 06 avril 2018, le conseil municipal a modifié le montant de l'autorisation de programme :

- En dépenses : + 370 000,00 €
- En recettes : + 38 117,40 €

Et la répartition des crédits sur les exercices suivants.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015 + 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 700 000,00	367 418,04	1 688 530,70	3 644 051,26	0,00

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014+2015 + 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 553 790,61	0,00	351 100,00	861 940,00	340 750,61

A la clôture de l'exercice 2018, les réalisations 2018 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	5 700 000,00	2 055 948,74	2 270 960,72	1 373 090,54

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 553 790,61	351 100,00	674 789,34	527 901,27

EXERCICE 2019

Au moment du vote du Budget Primitif 2018, par délibération du 06 avril 2018, le conseil municipal a modifié le montant de l'autorisation de programme :

- En dépenses : + 300 000,00 €
- En recettes : + 103 145,08 €

Et la répartition des crédits sur les exercices suivants.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	2 055 948,74	2 270 960,72	1 673 090,54

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2017	Réalisé 2018	CP 2019
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	351 100,00	674 789,34	631 046,35

A la clôture de l'exercice 2019, les réalisations 2019 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2018	Réalisé 2019	CP 2020
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	4 326 909,46	1 069 406,01	603 684,53

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2018	Réalisé 2019	CP 2020
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 025 889,34	342 870,56	288 175,79

EXERCICE 2020

Au moment du vote du Budget Primitif 2020, par délibération du 06 avril 2018, le conseil municipal a défini la répartition des crédits sur les exercices suivants, comme suite :

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2018	Réalisé 2019	CP 2020
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	4 326 909,46	1 069 406,01	603 684,53

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2018	Réalisé 2019	CP 2020
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 025 889,34	342 870,56	288 175,79

A la clôture de l'exercice 2020, les réalisations 2020 et la répartition des crédits sur les exercices suivants sont telles que présentées ci-dessous.

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2019	Réalisé 2020	CP 2021
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 396 315,47	139 298,97	464 385,56

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE l'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2019	Réalisé 2020	CP 2021
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 368 759,90	240 485,35	47 690,44

IV) LA PROSPECTIVE / EVOLUTION PREVISIONNELLE

A) En section de fonctionnement

1) Dépenses de gestion courante

Il faudra toujours veiller à la stabilisation de l'ensemble des dépenses (gestion courante et personnel). Mais malheureusement au niveau des charges de gestion courante beaucoup de paramètres sont extérieurs à notre fonctionnement (augmentation continue des matières premières, du gaz, de l'eau....).

2) Dépenses de personnel

LES DEPARTS EN RETRAITE EN 2021

60 ans	Retraite le 01.07.2021 – Carrière longue
62 ans	Retraite le 01.07.2021
60 ans	Retraite le 01.08.2021 – Carrière longue
66 ans	Retraite le 01.08.2021

LES DEPARTS EN RETRAITE EN 2022

65 ans	Retraite le 01.01.2022
--------	------------------------

LES MOUVEMENTS PREVISIONNELS DU PERSONNEL

AGE 2021	EMPLOI	OBSERVATION
65 ans 65 ans	Agent d'entretien Espérance Mécanique autos et poids-lourds	
64 ans 63 ans 63 ans 63 ans 63 ans	Agent d'entretien – EAF Chauffeur PL Agent d'entretien écoles Adjoint administratif CCAS Agent d'entretien écoles	
62 ans 62 ans 62 ans 61 ans 61 ans 60 ans	Chef des ateliers municipaux Chef de service CCAS ATSEM Agent d'entretien Policier municipal Plombier	

LES AVANTAGES EN NATURE PREVISIONNELS EN 2021

Les avantages en nature concernent les agents logés pour utilité de service (concierges). Nous avons actuellement 3 agents concernés.

EVOLUTION DES COTISATIONS SOCIALES AU 1^{ER} JANVIER 2021

- Revalorisation indiciaire pour 71 agents au 01.01.2021.
- Pour les agents stagiaires et titulaires effectuant 28h00 de travail par semaine et plus, affiliés à la CNRACL
 - ⇒ La cotisation retraite salariale reste inchangée, elle est de 11,10 %
 - ⇒ La cotisation retraite patronale reste inchangée, elle est de 30,65 %
- Pour les contractuels, les agents stagiaires et titulaires effectuant moins 28h00 de travail par semaine et plus, affiliés à l'IRCANTEC
 - ⇒ La cotisation AT diminue de 0,80 % et passe de 2,32 % à 1,52 %

EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS

La structure des effectifs ne devrait pas évoluer en 2021, elle sera maintenue par les départs à la retraite et les embauches pour remplacer des postes clé qui sont vacants (Service de la Commande Publique – Technicien voirie et réseaux – Responsable magasin).

3) Recettes de fonctionnement

Pour 2021, les dotations devraient évoluer de la manière suivante, estimations effectuées par le service finances de la Ville :

La Dotation Forfaitaire

2017 était la dernière année de contribution au redressement des finances publiques, il ne devrait pas y avoir de minoration. Toutefois, une perte sera due à la baisse de la population (population DGF devrait varier d'environ 220 habitants) soit une perte de dotation calculée d'environ – 28 000,00 €. Nous ne subissons pas d'écroulement car notre potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

L'éligibilité à la DSU est liée à la strate de la commune et à son rang de classement qui dépend du potentiel financier (30 %), du revenu (25 %), des bénéficiaires d'aides au logement (30 %) et des logements sociaux (15 %)

La DSU devrait augmenter très légèrement en 2021, avec un abondement prévisionnel d'environ 40 000,00 €

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP)

La DNP se compose de 2 parts :

- Une part principale : attribuée aux communes dont le Potentiel Financier (PFI) par habitant est inférieur à 105 % du PFI moyen et dont l'effort fiscal est supérieur à l'effort fiscal moyen. Le montant est ensuite réparti en fonction de la population DGF et du potentiel financier.
- Une part majoration : attribuée aux communes éligibles à la part principale, de moins de 200000 habitants, et dont les produits post-TP sont inférieurs à 85 % des produits post-TP moyens des communes de 10000 à 14999 habitants

La DNP devrait continuer à baisser en 2021, pour se situer aux alentours de 440 000,00 €

Ci-dessous les tableaux prévisionnels d'évolution des dotations établies par notre conseil en prospective (FINANCE ACTIVE) :

Tableau d'information pour DF	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire	2 462 393	2 425 636	2 403 019	2 378 396
dotation forfaitaire n-1			2 425 636	2 403 019
évolution population			- 22 617	- 24 623

Tableau d'information pour DSU	2019	2020	2021	2022
Dotation de solidarité urbaine	2 943 026	2 990 482	3 034 387	3 078 475
hors abondement			2 990 482	3 034 387
abondement			43 905	44 088

Tableau d'information pour DNP	2019	2020	2021	2022
Dotation nationale de péréquation	474 293	465 794	449 029	415 282
part principale			330 868	303 021
part majoration			118 161	112 261

Le Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC)

Le PFIC assure une redistribution entre les ensembles intercommunaux selon leur richesse fiscale. Le fonds est d'abord calculé au niveau du groupement de communes et ensuite réparti entre celui-ci et ses communes membres.

Le FPIC devrait être stable.

Ci-dessous la répartition de droit commun prévue par FINANCE ACTIVIE :

Tableau d'information pour FPIC_COMMUNE	2019	2020	2021	2022
FPIC ensemble intercommunal	2 121 201	2 212 008	2 341 781	2 374 228
variation annuelle		4,28%	5,87%	1,39%
reversement ensemble interco	2 121 201	2 212 008	2 341 781	2 374 228
prélèvement ensemble interco	0	0	0	0
FPIC de la commune	198 605	198 652	220 948	224 009
variation annuelle		0,02%	11,22%	1,39%
reversement commune	198 605	198 652	220 948	224 009
prélèvement commune	0	0	0	0

Pour toutes ces dotations, nous resterons prudents quant aux montants à inscrire au budget primitif (car ce ne sont que des estimations), à moins de disposer des chiffres effectifs de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales) au moment de l'établissement du budget.

B) En section d'investissement

Le prévisionnel des travaux n'est pas encore défini totalement. Il reste beaucoup de chiffrages à faire et subventions à solliciter.

1) Prévisionnel des travaux

TRAVAUX PREVUS	COUT ESTIME	ANNEE PREVISIBLE DE REALISATION
AMENAGEMENT NOUVELLE SALLE CULTURELLE – GERE EN AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)	464 385,56	2021/2022
MARCHE A BONS DE COMMANDE 2021	120 000,00	2021
RACHAT MARCHE COUVERT	135 626,25	2021
RENOVATION COMPLEXE MAIRIE/POSTE		2021/2022
AMENAGEMENT COULEE VERTE	1 000 000 ,00	2021/2022
RENOVATION STADE CSS	140 000,00	2021
BOULODROME COUVERT	500 000,00	2021
RENOVATION BATIMENT 1-3 RUE DE SCHOENECK	200 000,00 / 300 000,00	2021
RENOVATION TERRAIN DE TENNIS EN SYNTHETIQUE	50 000,00	2021
VRD 2021	400 000,00	2021
OPERATION COLLEGE : - AMENAGEMENT PARKING - PARTICIPATION A LA DEMOLITION (sous forme de subvention d'équipement) - RETROCESSION DE PARCELLES	470 000,00	2021/2023
INSTALLATION PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – PLAN DE RELANCE		2022/2023
CLUB HOUSE CSS		2022

RENOVATION STADE FC VERRERIE SOPHIE	140 000,00	2022
MARCHE A BONS DE COMMANDE	120 000,00	2022
VRD		2022

2) AP/CP – Salle Polyvalente

L'année 2021 devrait être l'année de clôture de l'autorisation de programme. Elle se répartie comme suit :

AP DEPENSES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2019	Réalisé 2020	CP 2021
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	6 000 000,00	5 396 315,47	139 298,97	464 385,56

La seule incertitude qui subsiste est le montant des révisions de prix qui vont être appliquées sur les situations finales. Elles ont été estimées aux alentours des 3 %.

AP RECETTES

N° AP	LIBELLE DE L'AP	MONTANT AP	Réalisé 2014 à 2019	Réalisé 2020	CP 2021
AP2014 133- 2014	CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE	1 656 935,69	1 368 759,90	240 485,35	47 690,44

En annexe vous trouverez les documents suivants :

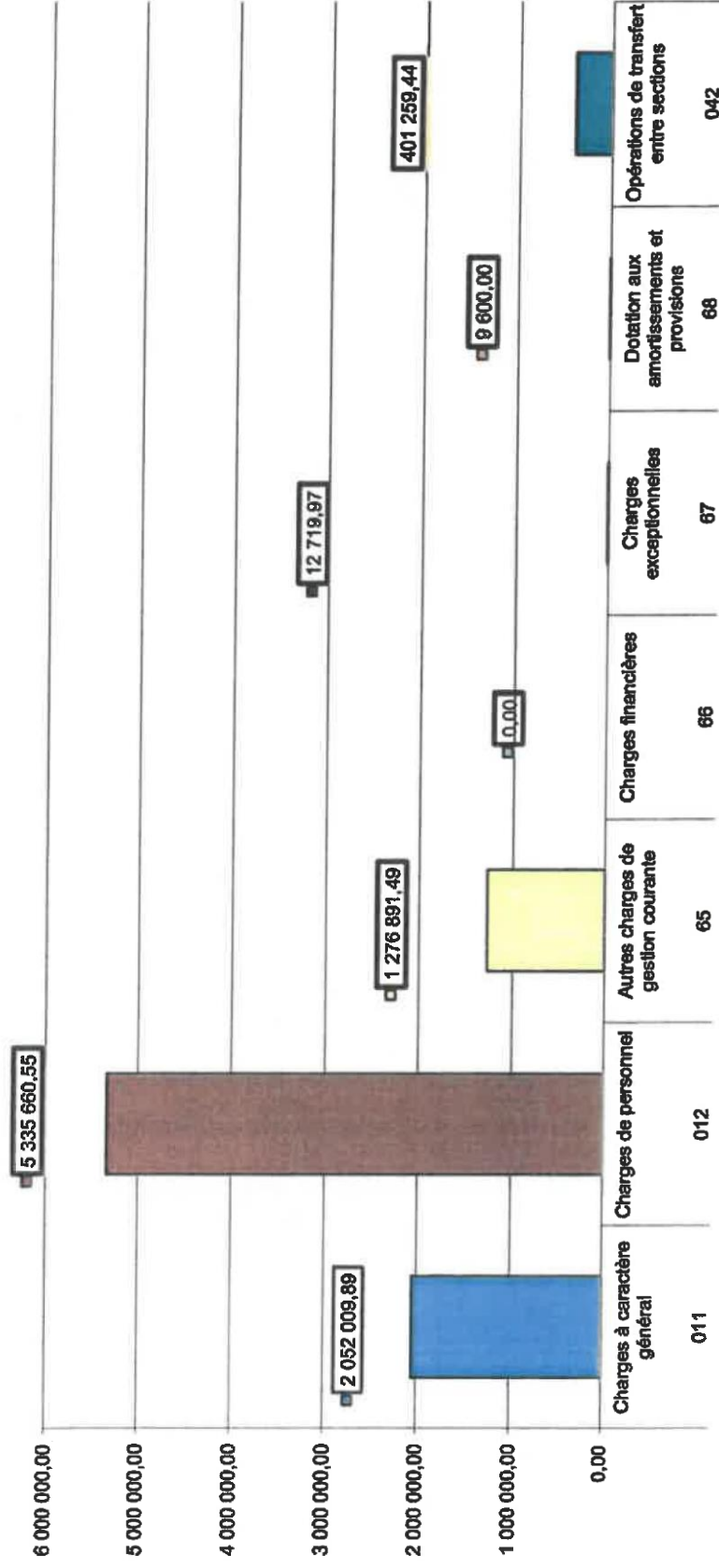
- des graphiques
- un tableau faisant apparaître les résultats de l'exercice 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

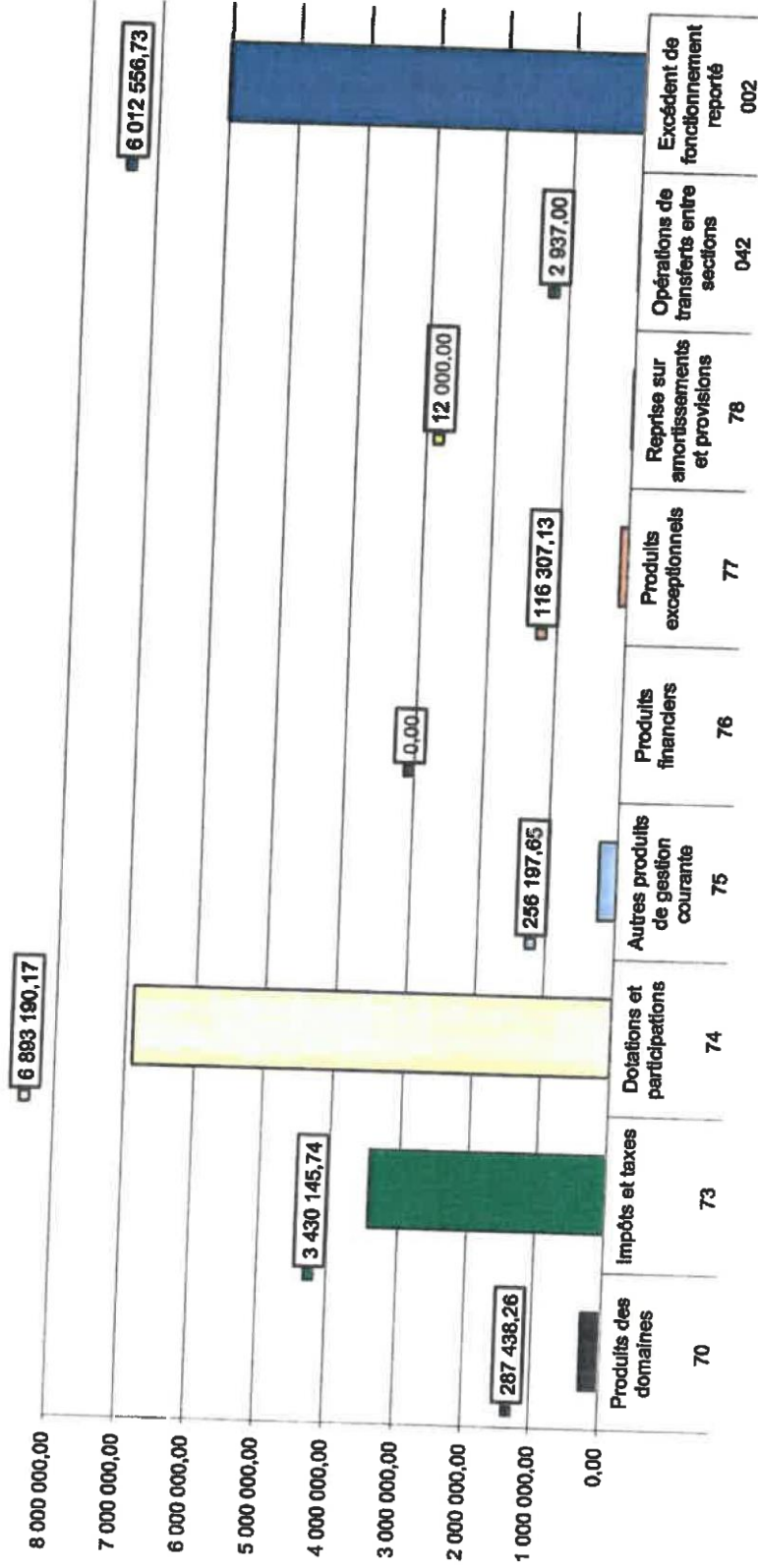
PREND ACTE

- de la présentation par le Maire des bases pour la préparation du budget primitif 2021.

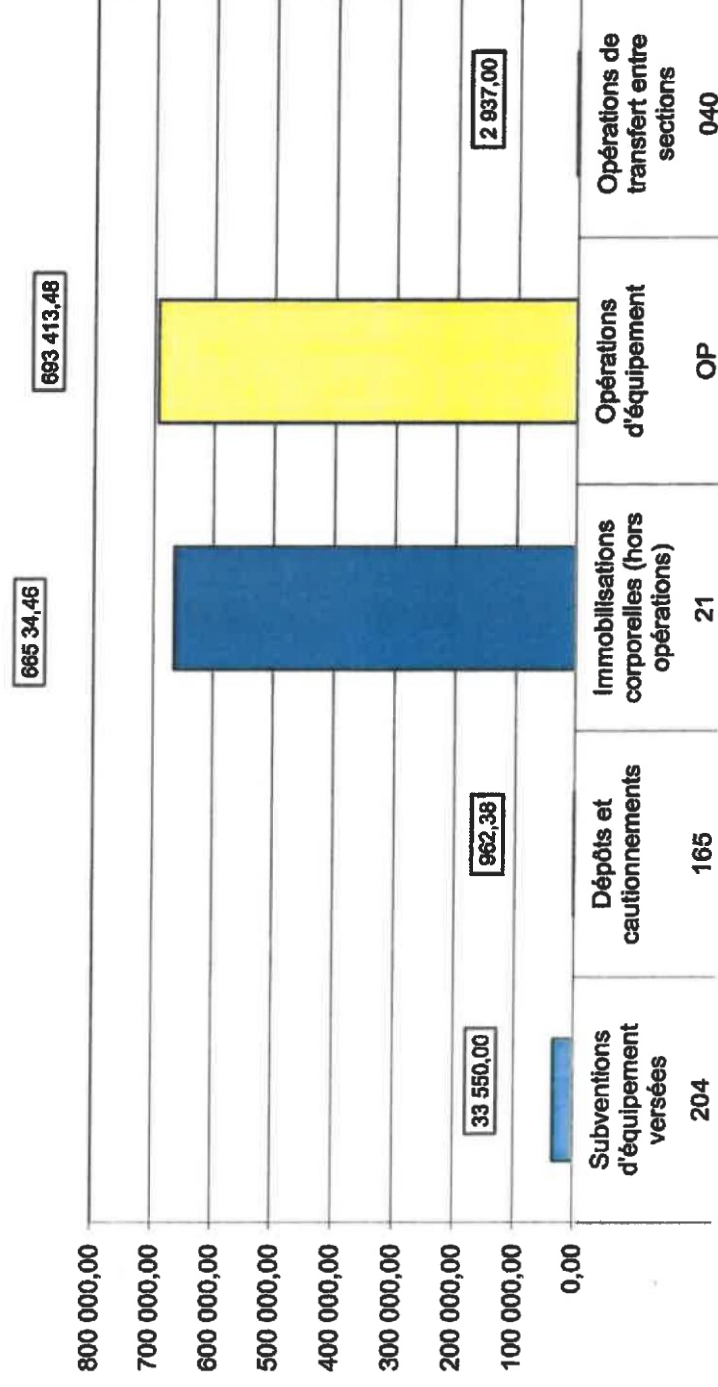
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 : 9 088 141,34€



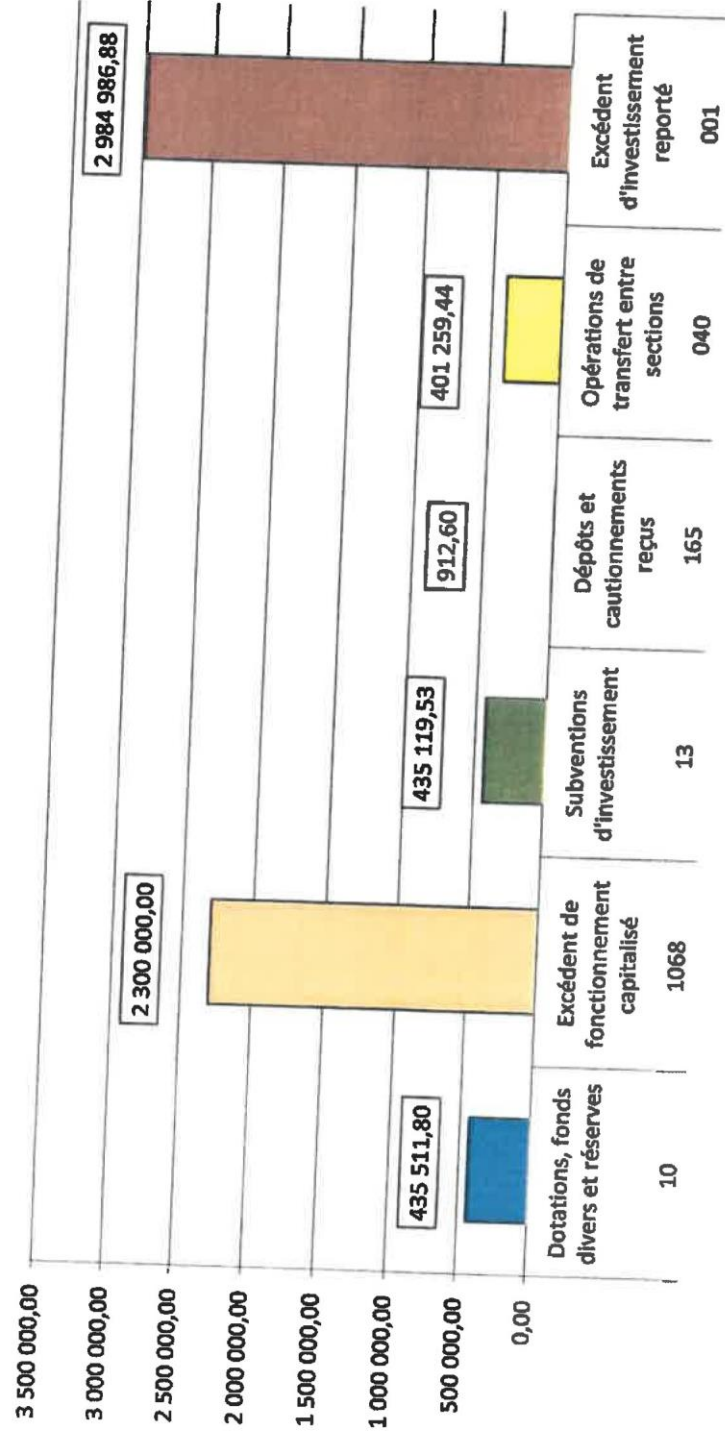
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 : 17 076 514,93 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020 : 1 396 207,32 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2020 : 6 557 790,25 €



RESULTATS EXERCICE 2020 - BUDGET PRINCIPAL

	RESULTAT DE L'EXECUTION		
	Dépenses - Mandats émis	Recettes - Titres émis (dont 1068)	Résultat/Solde
TOTAL DU BUDGET	10 484 348,66	23 634 315,18	13 149 966,52
Fonctionnement	9 088 141,34	11 063 958,20	1 975 816,86
Investissement	1 396 207,32	3 572 803,37	2 176 596,05
002 - Résultat de fonctionnement reporté N-1		6 012 566,73	6 012 566,73
001 - Solde d'investissement N-1		2 984 986,88	2 984 986,88

	RESULTAT DE CLOTURE		
	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde (1)
Fonctionnement	9 088 141,34	17 076 524,93	7 988 383,59
Investissement	1 396 207,32	6 557 790,25	5 161 582,93

	RESTES A REALISER			RESULTAT CUMULE = 1 + 2	
	Dépenses	Recettes	Solde (2)	Excédent	Déficit
TOTAL DU BUDGET	652 422,66	0,00	-652 422,66		
Fonctionnement	209 809,86	0,00	-209 809,86	7 778 573,73	
Investissement	442 612,80	0,00	-442 612,80	4 718 970,13	

III. FINANCES

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2021

b) Régie des Pompes Funèbres

I. EXPLICATIONS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

EXPLOITATION

DEPENSES :

6132 : location chambre funéraire pour 117 passages (101 en 2019, 103 en 2018 et 98 en 2017)

6161 : assurance tracteur

6218 : indemnité directeur de la régie + location personnel

6287 : remboursement de frais à la commune pour l'utilisation des locaux et du matériel

6225 : indemnités au Trésorier de la Ville

6358 : impôts sur les sociétés

6811 : amortissement

RECETTES :

7083 – location chambre funéraire pour 117 passages en chambre funéraire

INVESTISSEMENT

DEPENSES : achat ordinateur + imprimante pour le cimetière du centre

RECETTES : Excédents années antérieures, amortissement

II. PREVISIONS BUDGETAIRES EN 2021

EXPLOITATION

DEPENSES :

- location chambre funéraire

- indemnité directeur de régie

- indemnité au comptable du Trésor

- assurance tracteur

- forfait fournitures à verser à la Ville

- achat uniquement selon besoin (entretien tracteur)

RECETTES

- location chambre funéraire

- excédent reporté

INVESTISSEMENT

DEPENSES :

- un ordinateur + imprimante pour le cimetière du centre

RECETTES :

- amortissement ordinateur + imprimante pour le cimetière du centre
- excédents années antérieures

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PREND ACTE

- de la présentation par le Maire des bases de travail pour la préparation du budget primitif 2021 de la Régie Municipale des Pompes Funèbres

III. FINANCES

5. Autorisation de procéder à des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif – Exercice 2021 / Budget principal – Ouverture de crédits complémentaires

Conformément à l'article L-1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, article 69-1, jusqu'à l'adoption du budget primitif ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption de budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et, pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

Crédits ouverts au budget précédent hors AP 12 630 845,18 €
 Crédits afférents au remboursement de la dette - 0,00 €
TOTAL DE CREDITS EXERCICE 2019 12 630 845,18 €

Donc l'ouverture de crédits ne pourra excéder le montant de :

12 830 845,18 € x 25 %..... 3 157 711,30 €

Par délibération en date du 27 novembre 2020, le conseil municipal avait décidé une ouverture de crédits pour l'exercice 2021 à hauteur de 661 402,00 €

Il est proposé de prévoir les ouvertures de crédits complémentaires suivants :

NUMERO D'OPERATION OU NATURE	TRAVAUX PREVISIONNELS A REALISER (A TITRE INDICATIF)	MONTANT PREVISIONNEL
	DELIBERATION DU 27.11.2020	661 402,00 €
2111	SONDAGE SOLS	1 400,00 €
OPERATION 102	MISE EN PLACE SITE INTERNET DE LA VILLE – COMPLEMENT	50,00 €
OPERATION 34	LOTISSEMENT AVENUE STEIN – ARPENTAGE BORNE	1 000,00 €
	LOTISSEMENT AVENUE STEIN – SONDAGE SOLS	1 100,00 €
TOTAL		664 952,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE **A l'unanimité des voix**

- D'autoriser le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement complémentaires détaillées ci-dessus au budget principal de la ville, avant adoption du budget primitif 2021.

III. FINANCES

6. Opération « chèques-cadeaux » - Fixation de crédits budgétaires

Par délibération en date du 08 janvier 2021, le conseil municipal a décidé la mise en place de l'opération « Chèques-cadeaux » destinée à participer à la relance économique et donner du pouvoir d'achat aux foyers de Stiring-Wendel.

Ces chèques cadeaux sont d'une valeur de 20 € (4 bons de 5€).

Afin de pouvoir procéder au paiement des factures transmises par les commerçants participant à l'opération, il vous est demandé d'autoriser l'inscription d'un crédit budgétaire, au budget primitif 2021, d'un montant d'un 80 000,00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avis de la commission des finances,

DECIDE **A l'unanimité des voix**

- D'inscrire au budget primitif 2021 un crédit de 80 000,00 € destiné au paiement de l'opération « Chèques-cadeaux »
- Le crédit sera inscrit sur le compte : Nature 6745, Fonction 90

IV. RESSOURCES HUMAINES

1. Régime indemnitaire de la filière Police Municipale : modification des critères de suppression

Vu l'article 68 de la loi du 16 décembre 1996 et par dérogation à l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret 97-702 du 31 mai 1997 modifié pour les cadres d'emplois des agents de police municipale et des gardes champêtres ;

Vu le décret 2000-45 du 20 janvier 2000 modifié pour le cadre d'emplois des chefs de service de police municipale ;

Vu le décret 2006-1397 du 17 novembre 2006 pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale ;

Le Maire informe les membres qu'en raison de la spécificité des fonctions exercées et de l'absence de corps assurant des missions équivalente dans la fonction publique de l'Etat, le régime indemnitaire des agents relevant des cadres d'emplois de la filière police municipale a fait l'objet d'une construction juridique autonome.

Il informe également que l'assemblée délibérante fixe la nature, les conditions d'attribution et le montant des indemnités applicables aux agents. Les attributions individuelles sont de la compétence de l'autorité territoriale dans le respect des critères définis par l'assemblée.

Il s'agit également d'appliquer aux agents les mêmes critères et conditions de suppression des primes que les agents bénéficiaires du RIFSEEP.

INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié

Décret n°2002-60 du 14 janvier 2002

Peuvent bénéficier de l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires les agents de catégorie C et B relevant des cadres d'emplois suivants :

- Chef de service de Police Municipale – catégorie B
- Agent de police municipale – catégorie C
- Garde champêtre – catégorie C

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont versées dans le cadre de la réalisation effective d'heures supplémentaires ne donnant pas lieu à un repos compensateur, effectuées à la demande de l'autorité territoriale. Le nombre d'heures supplémentaires accomplies ne peut dépasser un contingent mensuel pour une durée limitée de 25 heures pour un temps complet.

INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Décret 2002-61 du 14 janvier 2002

Arrêté du 14 janvier 2002

Peuvent bénéficier de l'indemnité d'administration et de technicité les agents relevant des grades suivant :

- Gardien-Brigadier,
- Brigadier,
- Brigadier-chef principal,
- Chef de police.
- Chef de service de Police Municipale jusqu'au 5^{ème} échelon inclus,
- Chef de service de police municipale principal 2^{ème} classe jusqu'au 4^{ème} échelon inclus,

L'attribution individuelle est modulée en fonction de la manière de servir de l'agent dans l'exercice de ses fonctions. Le montant moyen de cette indemnité est défini par l'application d'un coefficient multiplicateur de 0 à 8 au montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel. L'autorité territoriale procédera aux attributions individuelles dans le cadre de l'enveloppe budgétaire globale déterminée comme suit :

*taux moyen X coefficient (de 0 à 8) X nombre d'effectifs,
en fonction de la manière de servir dans la limite du plafond arrêté au coefficient 8.*

<i>Grades concernés</i>	<i>Montant de référence annuel</i>
<i>Gardien-Brigadier</i>	469.89 €
<i>Brigadier- chef principal</i>	495.94 €

INDEMNITE SPECIALE DE FONCTIONS

Loi 96-1093 du 16 décembre 1996

Décret 97-702 du 31 mai 1997

Décret 2000-45 du 20 janvier 2000

Décret 2006-1397 du 17 novembre 2006

L'attribution de l'indemnité spéciale de fonctions peut être attribuée aux agents des 3 catégories soit:

- Catégorie C : gardes champêtres et agents de police municipale
- Catégorie B : chefs de service de police municipale
- Catégorie A : directeur de police municipale

L'indemnité spéciale de fonctions, versée mensuellement, est calculée en appliquant un taux individuel au montant du traitement indiciaire soumis à retenue pour pension perçu par le fonctionnaire concerné.

Le taux maximum individuel est fixé pour les cadres d'emplois relevant des catégories C et B à :

Cadres d'emplois	Grades	Taux maximum individuel
Gardes champêtres	Garde champêtre principal Garde champêtre chef Garde champêtre chef principal	20 %
Agents de police municipale	Gardien-brigadier Brigadier Brigadier-chef principal Chef de police	20 %
Chefs de service de police municipale	Chef de service Chef de service principal de 2 ^{ème} classe Chef de service principal de 1 ^{ère} classe	22 % jusqu'à l'indice brut 380 de traitement soumis à retenue pour pension 30 % au-delà de l'indice brut 380

Pour le cadre d'emplois des directeurs de police municipale, comportant un grade unique de directeur, l'indemnité spéciale de fonctions est composée de deux parts :

- Une part fixe d'un montant annuel maximum de 7 500 € ;
- Une part variable déterminée en appliquant un taux maximal individuel de 25 % au traitement indiciaire soumis à retenue pour pension.

Dans le strict respect des critères de modulation fixés par délibération, il appartient à l'autorité territoriale de déterminer le montant individuel de l'indemnité spéciale de fonctions applicable à chaque fonctionnaire bénéficiaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,

DECIDE
A l'unanimité des voix

D'attribuer les primes suivantes aux agents relevant de la Filière Police Municipale :

- I.H.T.S. indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- I.A.T. indemnité d'administration et de technicité
- I.S.F. indemnité spéciale de fonctions

1° d'arrêter la liste ci-dessus des primes et taux pouvant être attribués (l'attribution individuelle, dans la limite des montants maximums, étant laissée à l'appréciation de l'autorité territoriale)

2° de retenir les critères d'octroi des primes ci-après :

- l'assiduité, la ponctualité
- le service rendu, la qualité du travail exécuté
- le respect des consignes de travail, d'hygiène et de sécurité
- les caractères spécifiques à certaines primes

3° de retenir les modalités de suppression des primes ci-après :

Maladie ordinaire : à partir du **11^{ème} jour** de l'année (consécutifs ou non) suppression opérée au prorata du nombre de jours d'absence.

Congé de longue maladie, longue durée ou grave maladie : suppression dès le 1^{er} jour (conformément au décret n° 2010-997 du 26.08.2010)

Aucune retenue ou suppression ne sera opérée sur les autorisations spéciales d'absence (ASA)

4° de fixer la date d'effet au 01.04.2021

5° de prévoir et d'inscrire les crédits correspondants au budget 2021

IV. RESSOURCES HUMAINES

2. Création d'un poste de conseiller municipal délégué

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2123-20 et suivants, fixant les taux maximum des indemnités de fonction des Maires, Adjointes et Conseillers Municipaux :

Vu la délibération du 4 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal procède à l'élection du Maire des 9 adjoints et 23 conseillers municipaux ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2020 accordant au Maire le pouvoir de confier une partie de ses compétences à 1 ou plusieurs adjoints ou conseillers municipaux ;

Considérant que pour une commune de 10000 à 19999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction, en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale ne peut dépasser 27,5% ;

Considérant la création d'une nouvelle fonction de délégué en charge des conseils de quartiers;
Sur proposition du Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avis favorable de la commission des finances,

DECIDE

A la majorité des voix moins 1 abstention (Mme DENNINGER)

- La création d'un poste de conseiller municipal délégué en charge des conseils de quartiers avec effet du 5 mars 2021.
- De fixer le montant de l'indemnité du conseiller municipal délégué en charge des conseils de quartiers à 20% du taux maximal de (27.5%).
- De voter les crédits nécessaires à inscrire au budget principal de la Ville.

V. AFFAIRES SOCIALES

1. Demande de subvention pour ALYS. (anciennement l'AFAD /Association familiale d'aide à domicile de la Moselle à Ennery)

Par courrier du 07 janvier 2021, l'association ALYS sollicite une subvention de la ville de Stiring-Wendel relative au fonctionnement de l'année 2021 au titre des interventions effectuées par ses soins dans différentes familles de la localité.

Après examen du rapport d'activité, il est proposé de verser une subvention de : **431,92 €** à l'association (69 foyers ont été aidés en 2020 soit 2 540,75h X 0,17 cts).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur avis favorable de la commission des finances,

DECIDE

A l'unanimité des voix

- ✓ d'allouer une subvention 431,92 € à l'association ALYS (anciennement l'AFAD- Association familiale d'aide à domicile de la Moselle à Ennery)
- ✓ de voter les crédits nécessaires à inscrire au budget principal 2021 de la ville.

VI. AFFAIRES SCOLAIRES

1. Organisation du temps scolaire à compter de la rentrée de septembre 2021.

Le décret n° 2013-77 en date du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires prévoyait une semaine de 24H00 d'enseignement réparties sur neuf demi-journées.

Pour la rentrée scolaire de septembre 2017, avec l'accord des quatre groupes scolaires de la commune, nous avons sollicité auprès de la Direction Académique des Services de l'Éducation Nationale un retour à la semaine de quatre jours. Cette dérogation nous a été accordée pour une durée de 3 ans.

Aujourd'hui, il nous est demandé une confirmation de la reconduction de nos horaires actuels pour les 3 prochaines années faute de quoi nous repasserions à un enseignement réparti sur neuf demi-journées hebdomadaire.

Aussi, la municipalité a-t-elle sollicité les différents groupes scolaires de la ville afin qu'ils organisent un conseil d'école extraordinaire et délibèrent sur la question.

A l'unanimité, l'ensemble des intervenants s'est prononcé pour le maintien de la semaine à quatre jours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

DECIDE
À l'unanimité des voix

- De confirmer la reconduction de la semaine de quatre jours pour les 3 prochaines années à partir de la rentrée scolaire 2021/2022.

VII. INTERCOMMUNALITE

1. Participation de la ville au projet communautaire du dispositif de soutien au commerce - 2021

La ville participe, depuis de nombreuses années, au dispositif de soutien au commerce, à l'artisanat et aux services de proximité et de centre-ville (anciennement FISAC) mis en place par la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France avec l'autorisation de la Région Grand Est. Il s'agit de subventionner des investissements de modernisation des entreprises commerciales, artisanales et de services.

La CAFPF reconduit l'opération pour l'année 2021 et demande la position des différentes communes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur avis favorable de la commission des finances,

DECIDE
A l'unanimité des voix

- de renouveler la participation de la ville de Stiring-Wendel au dispositif de soutien au commerce selon les modalités suivantes :
 - ✓ Base subventionnable maximale par entreprise : 40 000 € HT
 - ✓ Taux de 10%
 - ✓ Subvention maximale par entreprise : 4 000 €

- ✓ Enveloppe annuelle dédiée : 40 000 €
- les crédits nécessaires au fonctionnement de ce dispositif seront inscrits au budget principal 2021 de la ville.

VIII. DIVERS

DEBATS ET DISCUSSIONS DIVERSES

FIN DE SEANCE : 12 H 05